

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022
2023





SOMMAIRE

- 1** MESSAGE DES DIRIGEANTS
- 2** FOCUS
- 5** PORTRAIT
- 10** PROJETS & INVESTISSEMENTS
- 14** DÉMARCHE RSE
- 17** RAPPORT FINANCIER

MESSAGE DES DIRIGEANTS

Résultats et perspectives au beau fixe

En poursuivant sa politique d'investissement, notamment dans les infrastructures de restauration et de transport, Téléverbier maintient son cap et ses objectifs. La société confirme son ambition de rendre la montagne accessible à un public toujours plus large, hiver comme été.

Une fois de plus, Téléverbier annonce de bons résultats. Une fois de plus, notre société peut le faire alors que le contexte nous aurait fourni bien assez d'arguments pour en justifier de moins bons. Depuis que la page de la pandémie a été tournée, la progression de nos activités, tous secteurs confondus, a permis non seulement de retrouver les niveaux d'avant, mais, dans de nombreux cas, de les dépasser. Et les perspectives pour le futur sont intactes.

Sans pour autant prétendre que tout était facile auparavant, constatons que la pandémie a imposé à tout le monde de s'habituer à réagir à l'imprévu, à faire face à l'inconnu, à être plus souple, plus réactif, à mieux anticiper et à mieux corriger. Cette nouvelle normalité a imprégné la pensée et l'action du Conseil d'administration, de la direction, des cadres et de l'ensemble du personnel du groupe. La vision à long terme n'a pas changé, la stratégie reste valable, les moyens suffisent et les actions se succèdent pour atteindre les objectifs.



De gauche à droite : Christian Burrus, vice-président – Jean-Albert Ferrez, président – Laurent Vaucher, CEO

Stabilité et sérénité

Dans ce contexte, la stabilité de l'actionnariat de la société joue évidemment un rôle primordial. Nous aurons l'occasion de revenir l'année prochaine sur l'évolution de la société au fil des décennies, à l'occasion de ses trois quarts de siècle d'activité. Mais on peut d'ores et déjà rappeler que depuis une petite décennie, les trois piliers que sont la famille Burrus, la Commune et la Bourgeoisie de Val de Bagnes, ainsi que le public, organisé ou non, ont permis de ranger les querelles et luttes d'influence au placard. La brève effervescence de février autour des fausses rumeurs de rachat par un grand groupe américain n'a pas ébranlé cette sérénité.

Une collaboration bénéfique avec Vail Resorts

Vail Resorts, le plus grand groupe mondial dans notre domaine d'activité, n'a jamais caché ses intentions de conquérir l'Europe en général, et Verbier en particulier. Mais ses dirigeants ont également compris que si Téléverbier ne leur était pas accessible pour une simple inclusion dans leur groupe, une saine collaboration sur le plan commercial serait bénéfique aux deux parties. Une délégation de Téléverbier s'est rendue dans le Colorado pour célébrer les dix ans de cette collaboration. Néanmoins, l'arrivée de Vail Resorts et de l'Epic Pass en terres valaisannes via le rachat de Crans-Montana va forcément transformer l'offre, et nous sommes idéalement placés pour faire évoluer notre propre offre et tirer au mieux notre épingle de ce nouveau jeu.

Améliorer l'expérience client, encore et toujours

Le modèle nord-américain de station intégrée est difficilement transposable tel quel dans nos contrées et avec nos bases légales, mais il reste beaucoup à apprendre du mode de fonctionnement de nos concurrents. La montée en puissance de la restauration sur les pistes en est une composante, matérialisée par la reprise de l'exploitation des restaurants dont nous sommes propriétaires, et par les investissements importants pour rénover certains sites. Ainsi, après La Pasay pour l'hiver 22/23, c'est L'Inkcontro qui a fait peau neuve et qui a prouvé après une seule saison qu'il avait sa place dans notre offre.



La vision à long terme n'a pas changé, la stratégie reste valable, les moyens suffisent et les actions se succèdent pour atteindre les objectifs.



Le pipeline d'investissements reste bien rempli, avec notamment la réalisation probable, au cours des deux prochains étés, de la nouvelle liaison entre le secteur Carrefour/Esserts et Savoleyres par les Planards. Le dossier du télémix a été débloqué par le Tribunal fédéral il y a un peu plus d'une année et il a fallu ce temps pour mettre à jour le projet, qui correspondra ainsi aux dernières normes et standards en matière de confort, de sécurité, de bruit et de consommation, le tout pour un impact visuel réduit. Cette nouvelle colonne vertébrale de notre domaine contribue aux mêmes objectifs que la Barnes Line du côté de Médran ou les montées depuis La Tzoumaz au nord ou vers les Mayens de Bruson au sud : offrir prioritairement une expérience de qualité aux skieurs, et rendre la moyenne montagne facilement accessible à toutes et tous, hiver comme été.

Les effets du réchauffement climatique, mais également le besoin croissant de la population de se dégager des moments de sérénité loin des centres urbains, justifient ce positionnement et offrent de belles perspectives à notre société pour les décennies à venir.

Nous ne maintiendrons le cap et n'atteindrons ces objectifs qu'avec l'engagement sans faille de toutes et tous. Si nous pensons prioritairement à notre personnel, dont nous saluons ici les compétences et l'implication exemplaires, cela s'applique également à l'ensemble des acteurs touristiques, économiques et politiques de la région.

Au nom du Conseil d'administration, de la direction et de l'ensemble du personnel, nous vous remercions pour votre confiance.

« Le plaisir du ski passe aussi par l'assiette »

Élodie Blanchet occupe le poste de Food & Beverage (F&B) manager au sein de Téléverbier. Elle chapeaute les quatorze restaurants situés sur le domaine skiable.

« Je suis tombée amoureuse des montagnes ! » Voilà ce qui a retenu Élodie Blanchet dans le val de Bagnes. Employée chez Téléverbier depuis dix ans, cette Bretonne d'origine a gravi les échelons : de serveuse puis gérante du Médran Café, à assistante puis responsable F&B. « J'ai fait toute ma carrière dans la restauration, dans tous types d'établissements », précise celle qui a étoffé son expérience de terrain par des études en management et en leadership.

Des établissements variés, qui misent sur le local

Élodie est chargée du département Restauration depuis le printemps 2023. Avec son équipe, elle supervise les quatorze enseignes que compte le domaine. Toutes sont propriétés de Téléverbier. « Mon rôle est d'accompagner les gérants dans leur travail. Je veille également à l'adéquation de chaque établissement avec le concept de restauration défini dans notre master plan. » Du self-service familial au restaurant bistronomique, les différentes cuisines s'adressent à des publics variés. « Nos restaurants ont chacun leur personnalité, aussi bien au niveau de leur atmosphère que de leur carte. Notre objectif est que le client soit dépaycé, et qu'il passe un agréable moment avant de poursuivre sa journée. Le plaisir du ski passe aussi par l'assiette. » Les produits du terroir et ceux faits maison trouvent une place de choix dans les menus. « Nous sommes très attachés à la provenance locale des produits, ainsi qu'à la valorisation des circuits courts. Dans la mesure du possible, nous privilégions les fournisseurs et producteurs de proximité. Certains de nos restaurants sont d'ailleurs labellisés "Saveurs du Valais" ou "Fait maison". »

Recruter, former et fidéliser

Les différents établissements emploient 140 collaboratrices et collaborateurs durant la saison d'hiver. La grande majorité sont des saisonniers. De la fin du mois d'août jusqu'à mi-décembre, le département F&B recrute plus d'une centaine de personnes. Environ un tiers du personnel revient de saison en saison. Une part qu'Élodie aimerait voir grimper. « Nous souhaitons porter le

taux de fidélisation à 45%. Pour cela, nous avons mis en place un plan de formation de trois semaines. Nous travaillons de manière spécifique avec chaque restaurant, afin de renforcer la cohésion d'équipe. »

Les avantages offerts par l'entreprise sont également des atouts. « Nous bénéficions, par exemple, de deux jours de repos par semaine et les journées se terminent à 17h, ce qui est peu commun dans le domaine de la restauration. » En plus des repas offerts pour le personnel de la restauration, chaque collaboratrice et collaborateur profite de l'abonnement saisonnier 4 Vallées. Un cadeau qui ravit Élodie. « J'ai beaucoup de plaisir sur les skis, même si je reconnais skier encore comme une Bretonne ! »



Nous souhaitons porter le taux de fidélisation du personnel saisonnier à 45%.



Élodie Blanchet
Food & Beverage manager



Soigner l'expérience client, en ligne comme aux caisses

Fort d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 80 personnes en saison d'hiver, le département Commercial & Marketing gère une multitude d'aspects liés à la vente, à la communication et au service à la clientèle. Son responsable, Alain Michellod, fait le point sur les défis du secteur.

On pourrait croire qu'il était prédestiné à travailler au sein de Téléverbier. Natif de Verbier, Alain Michellod a grandi dans la station, qu'il connaît comme sa poche. « J'ai effectué un apprentissage de menuisier, avant de me réorienter vers l'événementiel et d'intégrer Téléverbier en 2010. » De l'organisation d'événements, Alain passe au marketing événementiel, puis au marketing de Téléverbier. Il enrichit son bagage de diverses formations, notamment dans les domaines de la communication et du marketing. Depuis 2020, il œuvre comme Sales & Marketing manager du Groupe. « Notre produit, je le ressens. Je le vis au quotidien. C'est une grande fierté d'en faire la promotion et de travailler pour une entreprise qui fait rayonner notre région, en Valais, en Suisse, et à l'international. »



**Notre produit, je le ressens.
Je le vis au quotidien.**

Alain Michellod
Sales & Marketing manager



Un département multitâche

Gestion des points de vente physiques et en ligne, administration de la plateforme de réservation des produits, mise en place d'événements, pilotage des campagnes de communication, animation et création de contenus pour les réseaux sociaux et les sites web, relations avec les partenaires ou encore gestion du service clients : les missions du département sont variées. Elles requièrent des compétences spécifiques, qui sont pour la plupart internalisées. « Nous fonctionnons comme une agence de communication, avec notre graphiste, notre vidéaste, nos spécialistes de la communication et du digital, etc. Nos campagnes sont conçues en interne, ce qui nous offre une grande agilité pour les adapter selon les performances attendues. »

« 50% des ventes en dehors de nos guichets »

L'essor du digital fait partie des principaux défis qui occupent le département. Les changements d'habitudes de la clientèle imposent d'adapter les méthodes de communication et de promotion des ventes, avec des répercussions sur les outils et processus internes. « 50% de nos ventes se font en dehors de nos guichets physiques. Ces achats s'opèrent en ligne, aux automates ou auprès de partenaires de la station. Nous travaillons à développer nos outils digitaux pour améliorer l'expérience de nos clients. Nous avons d'ailleurs créé un service dédié à la gestion des réservations *online*. Notre objectif est également de tendre vers une communication de plus en plus personnalisée et de créer des synergies entre nos différents produits en récompensant l'engagement de nos clients à travers un programme de fidélisation. »

Le digital remplacera-t-il un jour la vente aux caisses ? Alain Michellod ne l'envisage pas. « Entretenir la relation humaine avec nos clients est primordial. Cela passe par l'excellent travail d'accueil qu'effectue quotidiennement notre personnel aux points de vente. Ces personnes sont le visage de Téléverbier. Leurs sourires et leurs conseils sont irremplaçables. »



PORTRAIT



ORGANISATION

Direction



De gauche à droite :

Lionel May
Directeur opérationnel (COO)

Rémy Baillifard
Directeur des opérations, STA

Valérie Maret
Assistante de direction

Éric Crettaz
Directeur, Télé-Thyon

Laurent Vaucher
Directeur général (CEO)

Nuno Dias
Directeur financier (CFO)

Carole Moos
Directrice commerciale (CCO)

Manque sur la photo :

Gilles Cottet
Directeur commercial, STA

Conseil d'administration



Jean-Albert Ferrez
Président



Christian Burrus
Vice-président et
administrateur délégué



Jean-Paul Burrus
Administrateur



Pierre-Yves Gay
Administrateur



Christel Duc
Administratrice



Klaus Jenny
Administrateur



Bruno Moulin
Administrateur

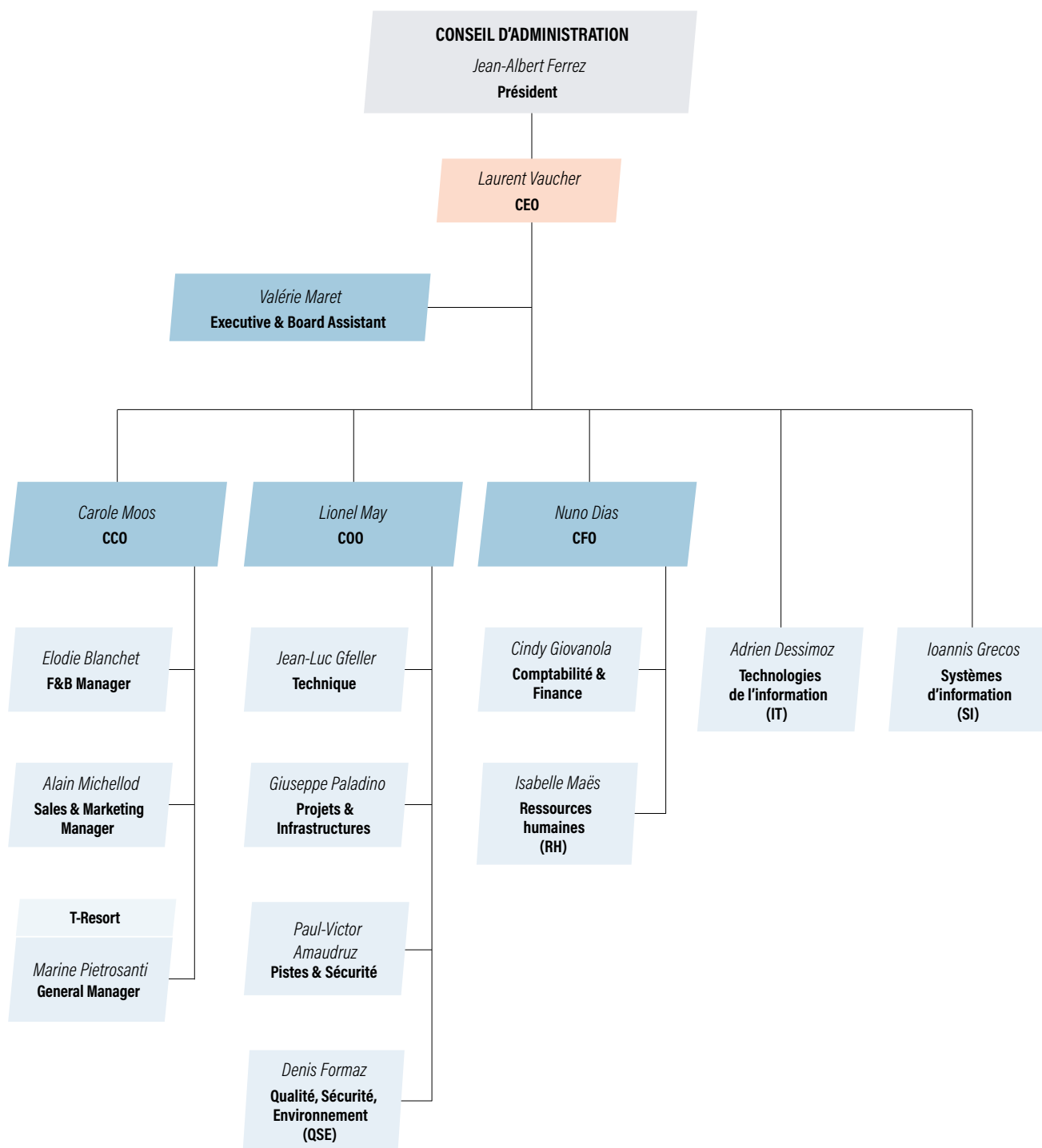


Charles Relecom
Administrateur

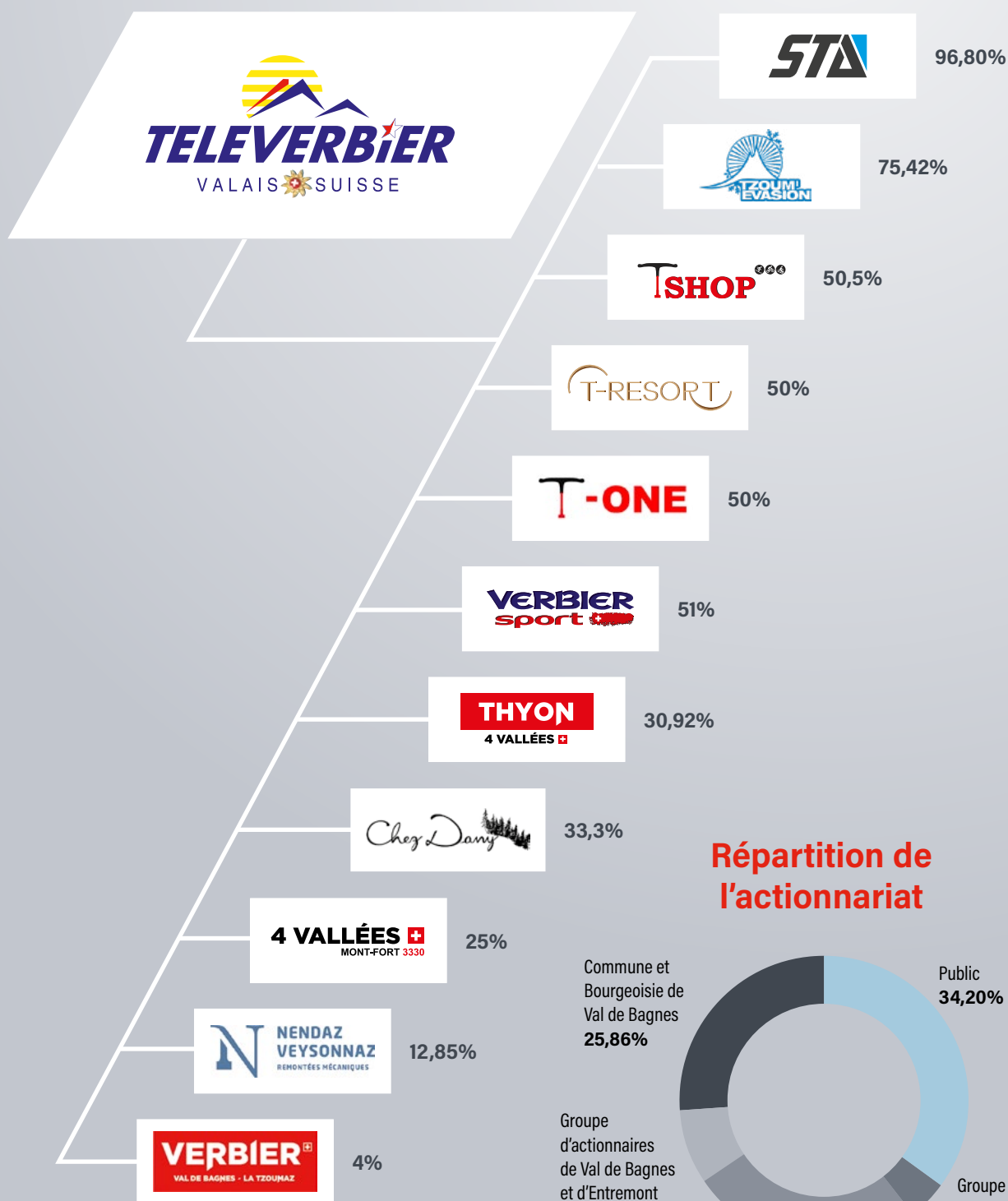


Philippe Roux
Administrateur

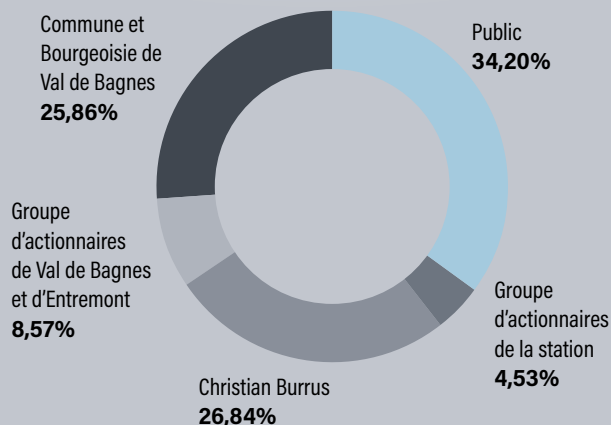
Organigramme d'entreprise



Organigramme juridique



Répartition de l'actionariat



Chiffres clés de l'exercice 2022-2023

Chiffre d'affaires (en MCHF)	67,4
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) (en MCHF)	22,6
Cash-flow (en MCHF)	27,1
Total des investissements (en MCHF)	24,5
Résultat net (en MCHF)	4,6

Journées skieurs Téléverbier	1 124 769
Journées skieurs, y compris celles provenant des 4 Vallées	1 297 267

Nombre de remontées mécaniques	38
Débit horaire	48 204 pers./h
Surface de pistes balisées	1 160 ha (domaine skiable) 217 ha (surface damée)
Dénivelé à disposition	Entre 1500 et 3300 m
Nombre d'enneigeurs	384

Equivalents plein-temps (EPT) annuels	186
Equivalents plein-temps (EPT), y compris saisonniers	318

1124769
journées skieurs
Téléverbier

Soit une diminution de 1,4% par rapport à la saison 2021-2022.

63%

La part de notre domaine skiable profitant d'un enneigement mécanique. Cette large couverture nous permet de garantir un enneigement de qualité durant tout l'hiver.



L'Inkcontro : la rencontre de l'Italie et du Valais

Ouvert en décembre 2023, L'Inkcontro s'affiche comme un restaurant unique, mariant avec subtilité les saveurs italiennes et les produits du terroir valaisan. Son concept architectural novateur mêle habilement l'ancien et le moderne.



Le lieu d'implantation de l'ancien chalet Carlsberg a été préservé, mais le bâtiment a été transformé pour créer une atmosphère chaleureuse où l'histoire se marie avec la modernité. Chaque détail a été méticuleusement conçu pour créer une symbiose parfaite entre tradition et innovation.





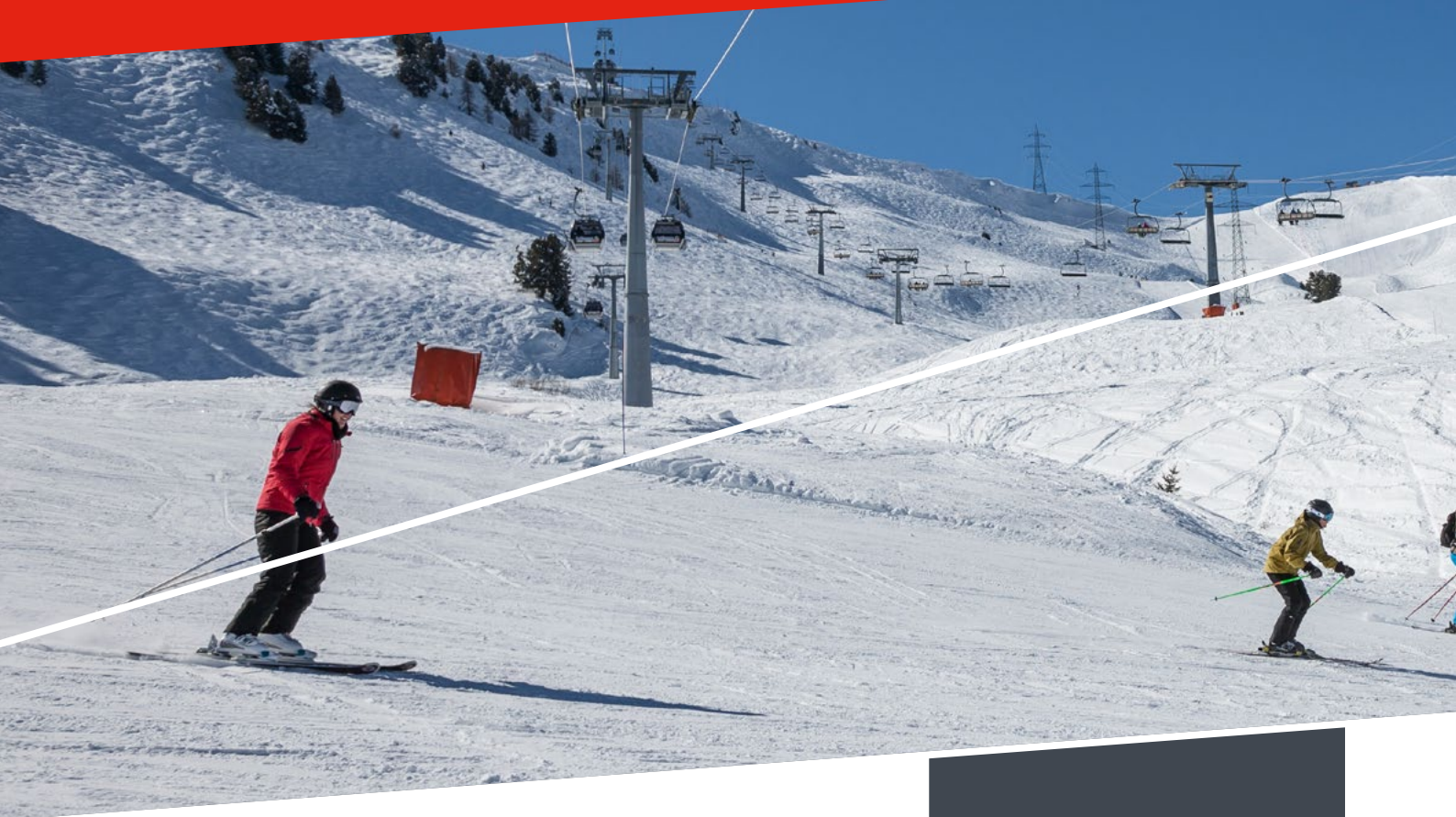
Des espaces distincts ont été aménagés, avec leur ambiance propre. Visible dès l'entrée, le four à pizza diffuse une odeur irrésistible qui éveille les papilles et plonge les visiteurs dans les parfums envoûtants de l'Italie. Le Kesto, le restaurant principal, offre un cadre propice à la convivialité. La cuisine italienne y est associée à des produits valaisans, allant des antipastis aux desserts. Le Komptoir met à l'honneur les saveurs italiennes sous forme de mets à partager, dont le fameux Trapizzino, une fusion audacieuse

entre pizza et *street food* romain. La carte propose également d'autres antipastis, notamment une généreuse planche de charcuteries et de fromages. Le service se fait directement depuis le bar.

Avec ses banquettes aménagées en forme d'arène, la terrasse offre une grande capacité d'accueil. Le lieu idéal pour déguster les délicieux antipastis du Komptoir en admirant la vue imprenable sur le massif du Mont-Blanc.

En savoir plus sur
la création de L'inKontro





Mise en conformité du télésiège du Nord

Le télésiège du Nord, à La Tzoumaz, a subi d'importants travaux de mise en conformité afin de prolonger son exploitation durant les vingt prochaines années. L'entraînement, la commande électrique et les freins ont été renouvelés. Quant aux sièges, ils ont été remplacés par des modèles offrant une assise confortable et de nouveaux garde-corps garantissant une meilleure sécurité.



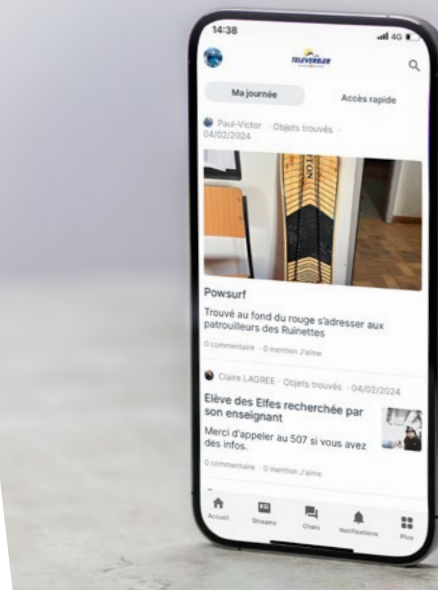
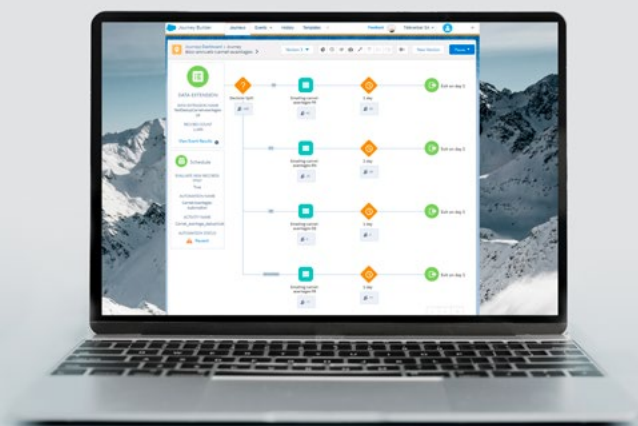
Mobilité améliorée à la gare du Châble

L'accès à la télécabine du Châble est amélioré depuis décembre 2023. Un nouvel ascenseur permet désormais aux voyageurs arrivant en train avec leurs valises, ainsi qu'aux cyclistes et personnes à mobilité réduite, d'éviter la montée fastidieuse par les escaliers et d'atteindre ainsi plus facilement le quai d'embarquement.



Nouvelle solution CRM (Customer Relationship Management)

Afin d'optimiser l'exploitation de ses données clients, Téléverbier a opté pour un système de gestion qui permet de centraliser et d'organiser les informations liées à la clientèle, facilitant ainsi la mise en place d'actions marketing plus ciblées et automatisées. Le système offre en outre une vision à 360° des clients et renforce l'efficacité opérationnelle.



Connecter l'ensemble du personnel

Téléverbier s'est doté d'une nouvelle plateforme de communication interne. Baptisée Beekeeper, cette application, qui fonctionne comme un réseau social, permet d'informer l'ensemble des collaborateurs en temps réel et de faciliter les échanges, formels ou informels, au sein de la société, notamment pour les personnes qui travaillent sur le terrain ou celles qui n'ont pas d'adresse e-mail. Autre avantage du système, celui d'optimiser et d'automatiser les processus de ressources humaines.

Six valeurs communes

L'ensemble du personnel a été consulté afin de définir les valeurs clés de Téléverbier. Celles-ci s'appuient sur le partage de bonnes pratiques dans l'ensemble de l'organisation, liant enjeux environnementaux et gestion du capital humain.

Le groupe Téléverbier s'engage résolument dans une perspective de développement durable en mettant en œuvre des pratiques responsables au sein de ses activités et de ses prises de décisions. Pour atteindre ses objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale, et surtout pour donner du sens à ses actions, la société s'est notamment fixé comme

objectif de développer sa culture d'entreprise, levier essentiel à la concrétisation des engagements du groupe. L'ensemble des collaborateurs ont ainsi été consultés pour définir les valeurs qui, à leurs yeux, reflètent le mieux l'identité de Téléverbier. Le résultat a mis en exergue six axes, que la société s'efforce d'intégrer dans l'ensemble de ses processus.



Montagne

La montagne représente notre source d'inspiration et notre terrain de jeu. Comme pour gravir un sommet, nous faisons preuve de persévérance, d'adaptabilité et de détermination face aux défis ambitieux et aux obstacles qui jalonnent la vie de notre société. Les paysages alpins qui nous entourent guident nos comportements et attitudes dans un esprit de respect et de croissance durable, afin de préserver la beauté naturelle des lieux.

Cohésion

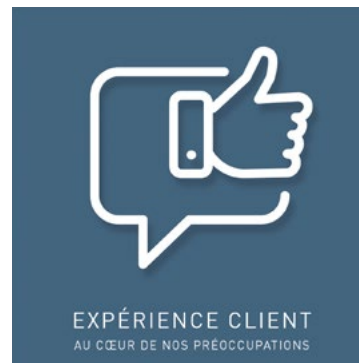
Grâce à une communication ouverte, un partage de compétences et une résolution constructive des conflits, nous visons à offrir un environnement de travail harmonieux et respectueux à tous les collaborateurs. Ceux-ci se sentent ainsi engagés, intégrés et capables de collaborer efficacement pour contribuer à leur succès ainsi qu'à celui de l'entreprise.

Durabilité

Téléverbier s'engage à agir de manière responsable sur le plan environnemental, sociétal et économique. Notre société se préoccupe de l'impact de ses actions sur le long terme, elle valorise les solutions pérennes et le respect des normes éthiques en investissant dans des stratégies durables.

Capital humain

En encourageant un management participatif, un comportement positif, ainsi que le développement des compétences par un accès facilité à la formation continue, notre société considère ses collaborateurs comme les acteurs essentiels à sa réussite et sa croissance. Nous sommes convaincus que des employés heureux et compétents sont la clé pour fournir un service client exceptionnel, c'est pourquoi la direction de Téléverbier se soucie de leur bien-être physique et mental en restant ouverte à plus de flexibilité, de transparence et de diversité.



Innovation

Afin de demeurer compétitive et de repousser ses limites, notre société encourage activement les démarches audacieuses, le partage d'idées et de ressources pour stimuler l'innovation et la créativité à tous les niveaux. En outre, elle cherche à remettre constamment en question les normes établies et incite ses collaborateurs à explorer de nouvelles approches.

Expérience client

Chaque collaborateur est appelé à fournir un service de qualité et une écoute active afin de dépasser les attentes de nos clients et bâtir la réputation positive de la société, et plus largement, de la destination. L'expérience client se doit d'être au cœur de toutes les décisions et stratégies de la société, raison pour laquelle la satisfaction de nos clients est mesurée régulièrement pour orienter les actions d'amélioration et s'assurer d'une constance dans la qualité des prestations offertes.



RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	19
2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES	19
3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	20
3.1 Contrôle interne	20
3.2 Gouvernement d'entreprise	23
4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022-2023	27
4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2022 au 31.10.2023	27
4.2 Les flux financiers	28
4.3 Perspectives d'avenir	29
5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	30
5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2022-2023	30
5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2021-2022	31
6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	32

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. COMPTES CONSOLIDÉS	35
7.1 Compte de résultat global consolidé	35
7.2 Etat du résultat global	35
7.3 Bilan consolidé	36
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	37
7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	38
7.6 Annexes aux comptes consolidés	39
8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	68

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. COMPTES ANNUELS	72
9.1 Compte de résultat	72
9.2 Bilan	73
9.3 Annexes aux comptes annuels	75
9.4 Répartition du résultat au bilan	79
10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS	80

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias

Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 27 et suivantes) présente un tableau fidèle de la gestion des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Verbier, le 28 février 2024

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Nuno Dias

Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias

Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

BDO SA

Place du Midi 36
1950 Sion

Loïc Rossé, Réviseur responsable et expert-réviseur agréé; **Bastien Forré**, expert-réviseur agréé.

Le mandat de l'organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 CONTRÔLE INTERNE

Le Président de votre Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale, qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président – ou le Vice-Président (également Administrateur délégué) en cas d'absence du Président – convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au Président du Conseil d'administration qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Le Conseil d'administration est assisté par le Bureau du Conseil d'administration composé de quatre membres, dont le Président du Conseil d'administration et le Vice-Président Administrateur Délégué. Le Bureau se réunit pour préparer les thèmes et les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il traite les affaires urgentes entre les séances du Conseil d'administration.

Suite à la réduction du nombre de membres de 13 à 9 en 2021, et en vue d'une éventuelle future réduction à 7, le Conseil d'administration a souhaité tester le fonctionnement sans bureau du Conseil. Ce dernier n'a donc pas été constitué ni convoqué depuis la dernière AG. Un bilan sera tiré en vue de l'AG de 2025.

Les rémunérations de la direction sont traitées par un Comité de rémunération formé du Président et d'un ou plusieurs membres du Bureau. La rémunération du Président, respectivement du Vice-Président Administrateur délégué, est traitée par les autres membres du Bureau, qui soumettent une recommandation au Conseil.

Le Comité de rémunération siège au moins une fois par année après la clôture des comptes. Le Président et/ou le Vice-Président Administrateur délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le Président et le Vice-Président Administrateur délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3000.-. Exceptés le Président et le Vice-Président Administrateur délégué, qui bénéficient d'une rémunération spécifique, les membres du Bureau perçoivent une indemnité supplémentaire de CHF 3000.-.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.- par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2021-2022 figurent en page 30.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent :

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance ;
- le mode d'organisation ;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier ;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- la stratégie de développement ;
- les budgets annuels des investissements du Groupe ;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains ;
- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité ;
- tout accord de partenariat ;
- l'établissement du rapport de gestion ;
- l'établissement des comptes annuels ;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le Groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le Groupe est actif uniquement en Suisse ; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Val de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémece, société dont il est actionnaire à hauteur de 30,92%.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA, dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le Groupe détient en outre des participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du Groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le Siège assure notamment :

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du Groupe, les ressources humaines ;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée ;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du Groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le Groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités, complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le Groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du Groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le Groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler, d'une part, le niveau d'endettement du Groupe et, d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la Direction générale; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le Groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le Groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du Président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du Groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont :

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du Groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale, qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants. C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du Groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du Groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du Groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions relatives à la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du Directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes :

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme;
- définir un processus de reporting;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière :

- suivi hebdomadaire des recettes;
- tableau de bord financier mensuel;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. A l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Evolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1 Qualifications et fonctions des membres du Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ

Président. Membre du Comité de rémunération. Nommé en 2012. Né en 1971. Dr ès sciences EPFL. Administrateur indépendant.	
Administrateur	Air-Glacières SA Banque Cantonale du Valais BlueArk Entremont SA IdeArk SA Les 4 Vallées SA Spark Sport & Performance SA T-One SA T-Resort SA TechnoArk SA Technopôle Antarès SA Technopôle Sierre SA Télé-Thyon SA
Président	Association du Rallye International du Valais Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie Fondation The Ark JAFERVAL Sàrl
Vice-président	Conseil de fondation du Verbier Festival
Membre	Valais Wallis Promotion

CHRISTIAN BURRUS

Vice-Président. Administrateur délégué. Nommé en 2000. Né en 1959. HEC et Droit à l'Université de Lausanne, MBA à l'INSEAD. Administrateur de sociétés.	
Administrateur	4 Vallées SA Qualibroker Group SA T-One SA Télé-Thyon SA
Président	AFI ESCA HOLDING Sàrl Diot Siaci SA Groupe Burrus Courtage SA UNOFI SAS
Vice-président	Qualibroker AG
Gérant	Granval Management Sàrl
Président et Administrateur délégué	AFI ESCA Holding Courtage SA AFI ESCA Luxembourg SA AFI ESCA Patrimoine Immobilier
Président du Conseil de surveillance	LSN Assurances SAS UNOFI-Assurances SA
Membre du Conseil de surveillance	Financière THEMIS SAS

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010. Né en 1954. Licencié en économie HEC Lausanne. Industriel.	
Administrateur	AFI ESCA France AFI ESCA Luxembourg SA Mocaflor SA T-Resort SA Chez Dany SA
Président	Salpa Inc Ecuadorcolat Omnia Holding SA T-One SA
Administrateur délégué	CSCC Compagnie de chocolats et confiseries AG

PIERRE-YVES GAY

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2023. Né en 1965. Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes en charge du dicastère Constructions, aménagement du territoire et mobilité	
Président	Association valaisanne de ski alpinisme Patrouille des Jeunes de ski alpinisme
Gérant	Packaging Consulting Sàrl

CHRISTEL DUC

Membre du Conseil d'administration. Nommée en 2021. Née en 1974. Présidente de la Commune de Riddes	
Administratrice	Verbier Promotion SA
Membre	Conseil de Fondation de Pro-Domus Soutien

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration. Président du Comité de rémunération et membre du Comité d'audit. Nommé en 2001. Né en 1942. Dr en sciences économiques. Administrateur de sociétés.	
Administrateur	Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance

BRUNO MOULIN

Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit. Nommé en 2021. Né en 1962. Député au Grand Conseil valaisan. Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes en charge du dicastère Contributions, cadastre et population..	
Administrateur	Energies Val de Bagnes SA

CHARLES RELECOM

Membre du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Président du Comité d'audit. Nommé en 2021. Né en 1953. Licencié en sciences mathématiques. Actuaire.	
Président	Swiss Life France SA
Administrateur	Groupe Mutuel Dipan SA
Censeur	Créserfi SA

PHILIPPE ROUX

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 1989. Né en 1952. Commerçant. Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier.	
---	--

3.2.2 Mandats des membres du Conseil d'administration

	Date de première nomination	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
Jean-Albert FERREZ (Président)	30.03.2012	P		M
Christian BURRUS (Vice-Président, Administrateur délégué)	28.04.2000	M		
Jean-Paul BURRUS	09.04.2010	M		
Pierre-Yves GAY	21.04.2023	M		
Christel DUC	23.04.2021	M		
Klaus JENNY	09.03.2001	M	M	P
Bruno MOULIN	23.04.2021	M	M	
Charles RELECOM	23.04.2021	M	P	M
Philippe ROUX	09.06.1989	M		

P: président M: membre

3.2.3 Composition de la Direction

		Entrée en fonction
Directeur général (CEO)	Laurent VAUCHER	2017
Directeur opérationnel (COO)	Lionel MAY	2014
Directrice commerciale (CCO)	Carole MOOS	2014
Directeur financier (CFO)	Nuno DIAS	2018

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022-2023

(Exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023)

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA PERIODE DU 1.11.2022 AU 31.10.2023

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 67,4 millions de CHF, soit une augmentation de 1,58% par rapport à celui clos au 31.10.2022.

Les variations se répartissent comme suit :

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022	Variation
Remontées mécaniques	44 698	45 628	-2,04%
Autres produits d'exploitation	7 572	8 429	-10,17%
Travaux pour tiers	7 716	6 689	15,35%
Restauration	7 438	5 632	32,06%
Chiffre d'affaires	67 424	66 378	1,58%

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du Groupe avec près de 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

L'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent est la suivante :

- L'activité remontées mécaniques à 44,7 MCHF enregistre une baisse de 0,9 MCHF (-2,04%) par rapport à un exercice précédent exceptionnel qui avait été marqué par le retour de la clientèle internationale après deux années fortement impactées par la crise sanitaire mondiale de COVID-19;
- L'activité restauration à 7,4 MCHF affiche une augmentation de 1,8 MCHF (+32,06%) bénéficiant de l'exploitation de 3 nouveaux restaurants d'altitude;
- La contribution des services techniques s'établit à 7,7 MCHF en hausse de 15,35%;
- Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 7,5 MCHF en diminution de 10,17%.

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du Groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 22,5 millions de CHF, soit une diminution de 24,7% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) diminue en passant de 45,1% à 33,5%.

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022	Variation
Domaine skiable	22 024	29 390	-25,1%
Restauration	-177	54	-429,6%
Services techniques	657	390	68,3%
Hébergement	54	126	-57,1%
	22 558	29 959	-24,70%

4.1.3 EBIT

L'EBIT diminue à 5,4 millions de CHF essentiellement en raison de la baisse de l'EBITDA sur les domaines skiables.

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022	Variation
Domaine skiable	8 747	16 887	-48,2%
Restauration	-3 681	-327	-1025,4%
Services techniques	351	105	233,6%
Services techniques	-37	21	-272,4%
	5 380	16 686	-67,76%

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2022/2023 se monte à 4650 kCHF contre 12167 kCHF en 2021/2022.

4.2 LES FLUX FINANCIERS

En 2022-2023, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 27,1 millions de CHF (soit 40% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 21,5 millions de CHF contre 18,5 millions de CHF sur l'exercice précédent.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la construction du nouveau restaurant l'InKontro pour 2,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 2,2 millions de CHF ;
- la mise en conformité du télésiège du Nord pour 1,4 million de CHF ;
- la réfection du réseau d'enneigement mécanique Lacs-Attelas-Ruinettes pour 7,3 millions de CHF.

En 2021-2022, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 19,2 millions de CHF (soit 29% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 18,5 millions de CHF contre 14,8 millions de CHF sur l'exercice précédent.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la construction du nouveau télésiège de La Pasay pour 6,2 millions de CHF ;
- la construction du nouveau restaurant de La Pasay pour 2,1 millions de CHF ;
- la réfection du réseau d'enneigement mécanique Lacs-Attelas-Ruinettes pour 2,9 millions de CHF ;
- la construction de la nouvelle télécabine Médran-Ruinettes pour 3,5 millions de CHF.

(en millions de CHF)	2022-2023	2021-2022
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	27,1	19,2
Impôts payés	-0,3	-0,1
Variation du fonds de roulement	-1,3	0,9
Investissements nets liés à l'activité	-21,5	-18,5
Autofinancement disponible	4,0	1,7
Investissements financiers nets	0,9	0,1
Intérêts payés	-0,2	-0,3
Variation des dettes financières	2,5	-0,6
Effet net des écarts de conversion	-0,1	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Variation de la trésorerie	7,1	0,9

4.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Quelques mots sur la saison en cours (2023-2024)

Nous avons ouvert notre domaine skiable entre le lac des Vaux et les Ruinettes dès le 10 novembre 2023, grâce aux chutes de neige précoces. Après de très bonnes préventes d'abonnements saisonniers et annuels, cette ouverture a favorisé les réservations pour les fêtes de fin d'année. Ces dernières ont été fantastiques au niveau de la fréquentation et des conditions d'enneigement. Depuis la sortie de la pandémie Covid, notre marche des affaires, aussi bien en été qu'en hiver, est constamment en progression. Cela récompense les grands investissements réalisés ces dernières années dans nos infrastructures de remontées mécaniques et d'enneigement technique, dans nos différents systèmes de gestion informatique ainsi que dans nos établissements de restauration.

La marche des affaires durant cette première partie de l'hiver 2023-2024 a été florissante.

Durant les saisons précédentes, nous avons dû faire face à une pandémie et à un fort danger de pénurie d'électricité qui ont passablement remis en question l'exploitation des domaines skiables. Nous avons néanmoins été rassurés en ce début de saison 2023-2024 et avons eu le bel espoir d'éviter ce type de contrainte exogène. C'était sans compter sur l'effondrement d'un tunnel. L'incident survenu sur la route reliant Riddes à La Tzoumaz a fortement perturbé notre activité touristique du côté de La Tzoumaz. En effet, l'accès principal à la station depuis la plaine a été fermé et le sera probablement pour plusieurs mois. Une alternative existe bel et bien pour les véhicules légers en passant par Iséables, mais l'accès à la station pour les véhicules lourds n'est plus possible. Dès lors, nous avons dû trouver des alternatives pour transférer nos groupes de clients depuis la plaine et chercher des solutions pour la logistique du matériel. À nouveau, nous avons dû affronter un phénomène indépendant de notre activité, mais nos employés ont une nouvelle fois fait preuve d'une grande résilience.

Les travaux durant la saison estivale 2023 ont été conséquents, avec la construction d'un tout nouveau restaurant (L'Inkontro) en lieu et place du Chalet Carlsberg, et le « lifting » du télésiège du Nord à La Tzoumaz dans le cadre d'une mise en conformité de l'installation. Nous avons également déployé un CRM afin de permettre à notre service commercial d'être mieux équipé pour ses missions.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, la saison hivernale 2023-2024 est loin d'être terminée. Toutefois, la marche des affaires durant cette première partie de l'hiver a été très florissante. Nous terminerons l'exploitation du domaine skiable le dimanche 21 avril 2024 avec le déroulement de la Patrouille des Glaciers.

À plus longues échéances...

Durant les prochaines années, notre programme d'investissements restera toujours aussi ambitieux. Nous espérons pouvoir débiter les travaux pour le télémix entre les Esserts et Savoleyres au mois de septembre de l'année en cours, pour une mise en service complète de l'installation pour l'hiver 2025-2026. Nous avons également prévu de remplacer le télésiège 3 places pinces fixes du Lac II par un télésiège débrayable 6 places durant l'été 2024. Malheureusement, en raison des neiges résiduelles à cette altitude et des délais requis pour obtenir une autorisation de construire, nous avons décidé de reporter cette construction à l'année prochaine, soit en 2025. La deuxième installation prévue sur le secteur de Bruson est également planifiée en 2025.

Grâce à ces réalisations et à de constantes améliorations de l'expérience client, nous visons à nous positionner comme une destination incontournable pour tous les passionnés de sports d'hiver à travers le monde avec, bien sûr, le soutien et la collaboration de tous les acteurs de la région, qu'ils soient privés ou publics. Ce dernier point constitue un pilier essentiel pour le développement harmonieux de l'activité touristique de Val de Bagnes, de La Tzoumaz, de l'Entremont et du Valais.

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier, nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Elle définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations suisse et à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2022-2023. À titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2021-2022 sont également indiquées.

5.1 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2022-2023

5.1.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 150 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du Conseil d'administration s'élèvent à 0,4 millier de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	109
Jean-Paul Burrus	4
Paul Choffat	9
Christel Duc	5
Klaus Jenny	9
Bruno Moulin	4
Charles Relecom	6
Philippe Roux	4
TOTAL	150

5.1.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1353 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 895 milliers de CHF de salaires nets, 276 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 182 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 200 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 142 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2021/2022), 118 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 78 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2021-2022

5.2.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 156 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du Conseil d'administration s'élèvent à 0,4 millier de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	110
Jean-Paul Burrus	4
Paul Choffat	11
Christel Duc	5
Klaus Jenny	12
Bruno Moulin	4
Charles Relecom	7
Philippe Roux	4
TOTAL	157

5.2.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1160 milliers de CHF. Celle-ci se décompose de la manière suivante : 803 milliers de CHF de salaires nets, 216 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 141 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 202 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 91 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2020/2021), 78 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 52 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION



Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de TELEVERBIER S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 30 à 31) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception du rapport de rémunération, des états financiers consolidés, des états financiers sociaux et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport au rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au Rapport de Rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit du Rapport de Rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Sion, le 28 février 2024

BDO SA



Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023



7. COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023)

7.1 COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	2022-2023	2021-2022
Chiffre d'affaires		67 424	66 378
Autres produits liés à l'activité		5 820	11 117
Total des produits opérationnels	D.2	73 244	77 495
Coût d'achat des matières et fournitures		-6 857	-6 689
Autres charges d'exploitation	D.3	-15 908	-14 518
Impôts, taxes et charges assimilées		-180	-1 424
Charges de personnel	F.1	-27 741	-24 905
Total des charges opérationnelles		-50 686	-47 536
EBITDA		22 558	29 959
Dotation aux amortissements et provisions		-17 178	-13 273
EBIT		5 380	16 686
Produits financiers		146	74
Charges financières		-377	-3 130
Résultat financier	G.4	-231	-3 056
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	B.5	647	978
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		5 796	14 608
Impôts	H.1	-1 149	-2 373
RÉSULTAT NET		4 647	12 235
- attribuable aux actionnaires de la société mère		4 650	12 167
- attribuable aux intérêts non contrôlants		-3	68
Résultat net part du Groupe par action	C.2	3,32	8,69
Résultat dilué part du Groupe par action	C.2	3,32	8,69

7.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en kCHF)	Notes	2022-2023	2021-2022
Résultat net		4 647	12 235
Autres éléments recyclables au compte de résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	B.7	149	66
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		-25	-11
Autres éléments non recyclables au compte de résultat			
Passifs de prévoyance	F.2	-663	3 763
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		113	-639
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		4 221	15 414
Revenant aux actionnaires de la société		4 224	15 346
Revenant aux intérêts minoritaires		-3	68

7.3 BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en kCHF)</i>	Notes	31.10.2023	31.10.2022
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	E.4	1 464	1 687
Immobilisations corporelles	E.1	167 716	160 225
Participations dans les entreprises associées	B.5	6 312	5 660
Immobilisations financières	B.7	7 369	8 218
Immeubles de placement	E.6	3 212	3 212
Actifs non courants		186 073	179 002
Stocks	D.6	3 476	2 926
Clients et comptes rattachés	D.5	4 934	3 007
Autres actifs courants	D.5	1 930	11 803
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	19 102	11 766
Actifs courants		29 442	29 502
TOTAL ACTIF		215 515	208 504
PASSIF			
Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		126 843	122 605
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		147 019	142 781
Intérêts non contrôlants		393	545
Total des capitaux propres		147 412	143 326
Engagements retraite et assimilés	F.2	503	17
Provisions non courantes	E.5	3 214	3 152
Impôts différés - passif	H.2	18 337	17 531
Dettes financières non courantes	G.2	16 260	18 743
Passif non courant		38 314	39 443
Provisions courantes	E.5	9	829
Dettes financières courantes	G.2	13 876	8 988
Fournisseurs et comptes rattachés		5 045	5 088
Autres passifs courants	D.7	10 859	10 830
Passif courant		29 789	25 735
TOTAL PASSIF		215 515	208 504

7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Notes	2022-2023	2021-2022
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		4 650	12 167
Intérêts non contrôlants		-3	68
Charge d'impôts	H.1	1 149	2 373
Dotations aux amortissements		17 165	12 990
Autres produits et charges		5 339	-8 871
Autres produits et charges financières nets	G.4	54	1 034
Quote-part dans résultat de sociétés associées	B.5	-647	-978
Plus ou moins-value de cession d'actifs corporels		-721	151
Coût de l'endettement net	G.4	180	307
Capacités d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts		27 166	19 241
Impôts payés		-281	-52
Intérêts payés		-180	-326
Intérêts reçus		83	36
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 288	980
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		25 500	19 880
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	E.4	-223	-134
Acquisitions d'immobilisations corporelles	E.1	-23 381	-19 511
Subventions encaissées sur immobilisations	E.1	1 288	844
Cessions d'immobilisations corporelles		789	256
Investissements nets liés à l'activité		-21 526	-18 545
Acquisitions d'immobilisations financières		-105	0
Cessions d'immobilisations financières		1 053	88
Investissements financiers nets		948	88
Flux de trésorerie liés aux investissements		-20 578	-18 457
Dividendes versés aux actionnaires		0	-32
Augmentation des dettes financières	G.2	5 185	6 185
Remboursements de dettes financières	G.2	-2 716	-6 706
Flux de trésorerie liés aux financements		2 469	-553
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-54	6
Variation de la trésorerie durant la période		7 336	875
Trésorerie nette à l'ouverture		11 766	10 891
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		19 102	11 766

7.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli- dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2021	18 900	1 276	107 691	-406	127 461	509	127 970
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-32	-32
Variation de périmètre	-	-	-26	-	-26	-	-26
Affectation de résultats	-	-	-406	406	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	-	-	-432	406	-26	-32	-58
Résultat net de la période	-	-	-	12 167	12 167	68	12 235
Autres éléments du résultat global	-	-	3 179	-	3 179	-	3 179
Résultat global de la période	-	-	3 179	12 167	15 346	68	15 414
Capitaux propres au 31 octobre 2022	18 900	1 276	110 438	12 167	142 781	545	143 326
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-57	-57
Variation de périmètre	-	-	11	-	11	-92	-81
Affectation de résultats	-	-	12 167	-12 167	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	3	-	3	-	3
Transactions avec les actionnaires	-	-	12 181	-12 167	14	-149	-135
Résultat net de la période	-	-	-	4 650	4 650	-3	4 647
Autres éléments du résultat global	-	-	-426	-	-426	-	-426
Résultat global de la période	-	-	-426	4 650	4 224	-3	4 221
CAPITAUX PROPRES AU 31 OCTOBRE 2023	18 900	1 276	122 193	4 650	147 019	393	147 412
Dont réserves distribuables		1 276	112 654				

7.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

SECTION A - PRINCIPES COMPTABLES	40
A.1 Référentiel appliqué	40
A.2 Nouvelles normes	40
A.3 Base de préparation	40
A.4 Estimations et jugements comptables	40
SECTION B - PRÉSENTATION DU GROUPE	41
B.1 Activités du Groupe	41
B.2 Liste des sociétés consolidées	42
B.3 Variation du périmètre de consolidation	42
B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement	42
B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence	43
B.6 Parties liées	44
B.7 Immobilisations financières	44
B.8 Méthodes de consolidation	45
SECTION C - CAPITAL ET DIVIDENDE	46
C.1 Gestion du capital et du dividende	46
C.2 Résultat par action	46
SECTION D - DONNÉES OPÉRATIONNELLES	46
D.1 Produits opérationnels	46
D.2 Détail des produits opérationnels	47
D.3 Détail des autres charges d'exploitation	47
D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité	48
D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants	49
D.6 Stocks	50
D.7 Autres passifs courants	50
D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions	51
D.9 Honoraires de l'organe de révision	51
D.10 Gestion des risques opérationnels	51
SECTION E - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	52
E.1 Immobilisations corporelles	52
E.2 Leasings	55
E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties	55
E.4 Immobilisations incorporelles	56
E.5 Provisions	57
E.6 Immeubles de placement	57
SECTION F - RESSOURCES HUMAINES	58
F.1 Effectif et charges de personnel	58
F.2 Engagements de retraite	58
F.3 Rémunération des dirigeants	61
SECTION G - FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	62
G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	62
G.2 Dettes financières	62
G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers	63
G.4 Produits et charges financières	65
G.5 Politique de gestion des risques financiers	65
SECTION H - IMPOSITION	66
H.1 Impôts sur le bénéfice	66
H.2 Impôts différés	67
SECTION I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	67

SECTION A - PRINCIPES COMPTABLES

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2022 ou ultérieurement n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- IFRS 1, « Première applications des normes IFRS »
- IAS 16, « Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- IAS 37, « Coûts d'exécution du contrat »
- IFRS 3, « Référence au Cadre conceptuel »

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- IFRS 17, « Contrats d'assurance »
- IAS 1, « Publication de méthodes de présentation des comptes »
- IAS 8, « Définition d'une estimation comptable »
- IAS 12, « Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique » et « Réforme fiscale internationale - Modèle de Règles du Pilier Deux »

– Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- IAS 1, « Classification des passifs en tant que courants et non courants »
- IAS 1, « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants) »
- IFRS 16, « Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail »
- IAS 7 et IFRS 7, « Ententes de financement avec les fournisseurs »

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers, dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous :

- Les estimations de durée d'amortissement sont décrites dans la note E.1;
- Les coûts de démantèlement par types d'installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrits dans la note E.5;

– La valeur actuelle de l'engagement de prévoyance dépend d'un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d'actualisation (taux d'escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une diminution de l'engagement des régimes de prévoyance. Le taux d'actualisation approprié est déterminé chaque année par le Groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2.

– Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation sont décrites dans la note E.1

SECTION B - PRÉSENTATION DU GROUPE

B.1 Activités du Groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Le CEO du Groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d'Administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l'allocation des ressources dans le Groupe.

L'information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne, qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de quatre et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, la vente d'articles, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d'exploitation et des surfaces d'immeubles dans le cadre d'espaces publicitaires. Elle comprend également l'activité d'école de skis de Tzoum'Evasion Sàrl ainsi que la vente et location d'articles de sport de T-Shop Sàrl.

Restaurants

Cette activité concerne l'exploitation de quinze restaurants d'altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable. Le chiffre d'affaires comprend exclusivement la vente

de produits de restauration ainsi qu'un service traiteur pour diverses manifestations. Etant prise en charge par les sociétés du Groupe, la restauration du personnel n'est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne :

- un atelier garage pour l'entretien des dameuses de pistes pour des tiers ;
- un atelier de construction métallique ainsi que d'un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d'entretien ;
- l'exploitation d'un magasin de pièces détachées pour l'entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Hébergement

Cette activité concerne les services d'hébergement proposés par la société T-Resort SA à la clientèle. Celle-ci exploite le bâtiment T-One SA situé sur le secteur de La Tzoumaz.

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique : le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d'autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			2023	2022	2023	2022
STA Services Techniques Alpins SA	Sembrancher	IG	96,80	92,47	96,80	92,47
Tzoum'Evasion Sàrl	Riddes	IG	75,42	75,42	75,42	75,42
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA	Val de Bagnes	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
T-Resort SA ⁽¹⁾	Val de Bagnes	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Chez Dany SA	Val de Bagnes	ME	33,33	33,33	33,33	33,33
Télé-Thyon SA	Vex	ME	30,92	30,87	30,92	30,87
T-One SA	Riddes	ME	50,00	50,00	50,00	50,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

¹ Cette société est consolidée par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclage des états financiers individuels de toutes les sociétés du Groupe est le 31 octobre.

B.3 Variation du périmètre de consolidation

La société-mère a augmenté la participation dans le capital-actions de ses filiales :

- STA Services Techniques Alpins SA, par l'acquisition de 65 actions (4,33%)
- Télé-Thyon SA, par l'acquisition de 49 actions (0,06%)

B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le Groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort, détenue conjointement et paritairement avec la société NVRM ainsi que le Bar des Etablons, détenu conjointement et paritairement avec le ski-club des Etablons. Il s'agit d'entreprises communes au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Valeur des titres au 1^{er} novembre	5 660	4 732
Variation dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	5	-50
Dividendes	0	0
Quote-part dans résultat des sociétés mises en équivalence	647	978
VALEUR DES TITRES AU 31 OCTOBRE	6 312	5 660

Au 31 octobre 2023 et 2022, ce poste comprend les titres des sociétés associées Télé-Thyon SA 4 370 kCHF (N-1: 3 991 kCHF), T-One SA 1 513 kCHF (N-1: 1 238 kCHF), Chez Dany SA 431 kCHF (N-1: 431 kCHF).

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		CHEZ DANY SA	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Chiffre d'affaires	7 248	7 961	1 491	1 306	170	167
Résultat net	1 201	2 428	551	380	0	41
Part au résultat global des sociétés mises en équivalence	371	749	276	190	0	39

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		CHEZ DANY SA	
	31.10.23	31.10.22	31.10.23	31.10.22	31.10.23	31.10.22
Actifs courants	1 239	2 816	1 898	1 235	113	90
Actifs non courants	21 192	16 676	25 022	27 574	4 669	4 776
Dettes courantes	3 857	4 265	547	68	10	15
Dettes non courantes	8 544	2 299	26 063	28 983	3 479	3 558
Capitaux propres	10 031	12 928	309	-241	1 294	1 293
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	4 370	3 991	1 511	0	431	431

B.6 Parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et les sociétés qu'ils contrôlent, les principaux dirigeants et leurs proches, ainsi que la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Créances auprès de :	3 824	4 645
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	3 616	4 548
Principaux actionnaires ²	208	97
Dettes envers des :	5 364	2 349
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	0	-6
Principaux actionnaires ²	4 872	2 228
Fondation de prévoyance	493	127
Revenus pour prestations de service avec des :	1 724	662
Sociétés consolidées par mise en équivalence	571	429
Principaux actionnaires ²	1 153	233
Achats de biens et services auprès de :	3 240	2 200
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	15
Principaux dirigeants	0	0
Principaux actionnaires ²	2 239	1 283
Fondation de prévoyance	999	902

1 Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à Télé-Thyon SA et T-One SA.

2 Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes et la famille Burrus.

Dans le cadre du développement du secteur de Bruson, la Commune de Val de Bagnes a conclu un arrangement avec la société-mère. Cette dernière est chargée du développement des infrastructures (remontées mécaniques, restaurants, etc...), alors que la Commune s'occupe de la promotion immobilière, au travers de la société Mayens de Bruson Promotion SA. Dans cet objectif, Téléverbier s'est engagée à vendre des parcelles sises dans le Val de Bagnes pour un prix total de kCHF 8 589. La valeur comptable des terrains s'élève à kCHF 2 200 et leur juste valeur à kCHF 6 600 (note E.6).

La transaction prévoit la construction des télésièges de La Pasay et du Six-Blanc. Jusqu'à la livraison des deux télésièges, les avances faites par la Commune de Val de Bagnes sont

considérées comme des prêts sans intérêts et les parcelles détenues par Téléverbier SA sont annotées d'un droit d'emption en faveur de Mayens de Bruson Promotion SA. Le financement des télésièges prévoit le versement de subventions d'investissement d'un montant maximal de kCHF 2 775 de la part de la Commune.

Au 31.10.2023, la société-mère affiche à son bilan deux prêts de la Commune de Val de Bagnes à hauteur de 2 185 kCHF chacun, suite à la mise en service du télésiège de La Pasay.

Les conditions d'IFRS 15 ne sont pas remplies pour la reconnaissance des revenus correspondants. En effet, l'inscription au registre foncier fera foi pour la comptabilisation de la vente des terrains et de la plus-value y relative.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Prêts à des sociétés mises en équivalence	3 961	4 986
Autres immobilisations financières	3 977	3 806
Actifs financiers disponibles à la vente	24	24
VALEURS BRUTES	7 962	8 816
Provisions	-593	-598
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 369	8 218

Les prêts pour une valeur brute de 3 961 kCHF correspondent à des avances aux sociétés Chez Dany SA de 618 kCHF (N-1: 643 kCHF), Télé-Thyon SA de 200 kCHF (N-1: 200 kCHF) ainsi qu'à la société T-One SA de 3 143 kCHF (N-1: 4 143 kCHF).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement 12,85% des titres de la Société NV Remontées mécaniques SA. Une réévaluation à la juste valeur de 149 kCHF a été effec-

tuée sur la base du dernier rapport de gestion 2022/2023. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés à la société mise en équivalence Chez Dany SA, ainsi que le prêt accordé à Télé-Vichères-Liddes SA.

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le Groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

SECTION C - CAPITAL ET DIVIDENDE

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2023, le capital social est composé de 1 400 000 actions d'un nominal de CHF 13,50. L'action est cotée à la Bourse Euronext de Paris.

Les objectifs du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissement aux actionnaires. Le Groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le Groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à 25%.

Au 31 octobre 2023, le taux d'endettement net est de 7,5% contre un taux d'endettement de 11,2% au 31 octobre 2022. Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2022-2023 du Groupe Téléverbier ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2024 qui en a autorisé la publication.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée Générale pour acceptation.

Restrictions particulières:

- Aucun versement de dividende n'est autorisé jusqu'au 23 décembre 2025 suite à l'obtention des aides Covid-19 pour le secteur de la restauration. A défaut, les aides perçues devront être remboursées (note E.5);
- Jusqu'au remboursement intégral des crédits NPR, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération et par le Canton (5% pour 2023). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur (note G.2);
- Le renoncement au versement de dividendes lié à la perception du soutien aux sociétés de remontées mécaniques durant la crise du Covid-19 n'est plus applicable (note D.2).

C.2 Résultat par action

(en kCHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Résultat net par action	3,32	8,69
Résultat dilué par action	3,32	8,69
Dividende par action proposée	0,00	0,00
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

SECTION D - DONNÉES OPÉRATIONNELLES

D.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante:

Ventes de biens et services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de durée de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les ventes de biens et services des restaurants d'altitude sont comptabilisés sur l'exercice où la consommation a eu lieu.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment : les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions de partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop, les recettes de l'école de ski Tzoum'Evasion ainsi que les recettes des services d'hébergement de la résidence T-Resort.

Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité sont principalement composés des plus-values sur transactions immobilières et des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils comprennent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

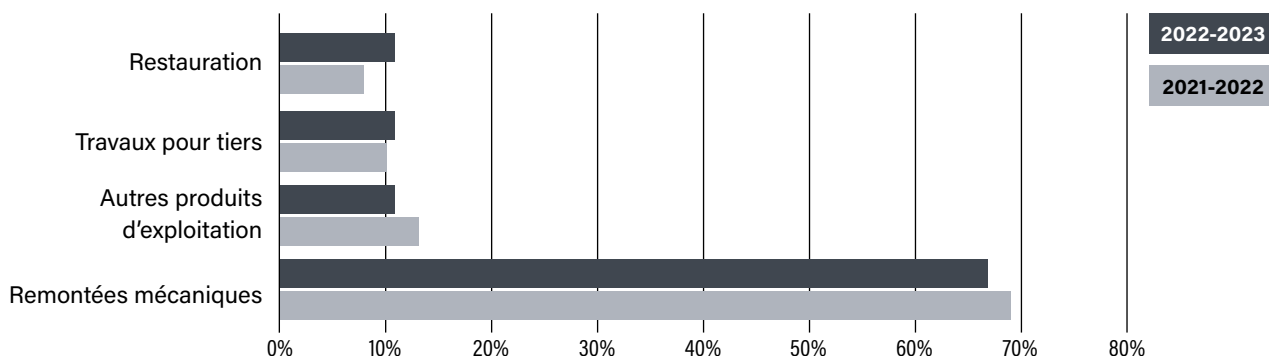
Les subventions liées au résultat sont également enregistrées en autres produits liés à l'activité et sont incluses dans le résultat de l'exercice au moment de leur exigibilité. Quant aux subventions liées à des actifs, elles sont déduites de la valeur de l'actif qu'elles ont contribué à financer.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)	31.10.2023	%	31.10.2022	%
Remontées mécaniques	44 698	66%	45 628	69%
Autres produits d'exploitation	7 572	11%	8 429	13%
Travaux pour tiers	7 716	11%	6 689	10%
Restauration	7 438	11%	5 632	8%
Chiffre d'affaires	67 424	100%	66 378	100%
Autres produits liés à l'activité	5 820		11 117	
PRODUITS OPÉRATIONNELS	73 244		77 495	

Au 31.10.2022, les autres produits liés à l'activité comportaient notamment un soutien cantonal et fédéral aux sociétés de remontées mécaniques durant la crise du Covid-19 pour un montant total de 8321 kCHF. La comptabilisation des subventions publiques était conforme à IAS 20, à savoir que les conditions d'octroi des aides financières étaient remplies à la date du bilan et qu'il existait une assurance raisonnable qu'elles seront perçues.

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante :



D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Energie	-3 603	-2 799
Entretien	-4 131	-3 300
Publicité	-2 023	-1 893
Indemnités	-1 632	-1 362
Sous-traitance	-1 941	-2 334
Assurance	-214	-254
Locations	-1 459	-1 489
Autres frais généraux	-905	-1 087
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-15 908	-14 518

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2023 (en kCHF)	Domaines		Services		Eliminations inter-secteurs	Total
	skiabiles	Restauration	Techniques	Hébergement		
Remontées mécaniques	44 073	-	-1	92	533	44 698
Autres produits d'exploitation	6 658	35	705	2 015	-1 840	7 572
Travaux pour des tiers	895	25	9 568	20	-2 793	7 716
Recettes des restaurants	-	8 107	-	-	-669	7 438
Chiffre d'affaires	51 626	8 167	10 272	2 127	-4 769	67 424
Autres produits liés à l'activité	4 445	-	133	-	1 242	5 820
Produits opérationnels	56 071	8 167	10 405	2 127	-3 527	73 244
Coût d'achat des matières et fournitures	-599	-2 684	-3 571	-40	38	-6 857
Autres charges d'exploitation	-13 917	-1 370	-1 644	-1 534	2 558	-15 908
Impôts, taxes et charges assimilées	-87	-54	-45	-2	8	-180
Charges de personnel	-19 443	-4 236	-4 489	-496	923	-27 741
Charges opérationnelles	-34 046	-8 344	-9 749	-2 072	3 527	-50 686
EBITDA	22 024	-177	657	54	-	22 558
Dotation aux amortissements et provisions	-13 277	-3 504	-306	-91	-	-17 178
EBIT	8 747	-3 681	351	-37	-	5 380
Immobilisations incorporelles et corporelles	160 266	5 542	3 011	361	-	169 180
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	-	3 212
Dettes financières	30 136	-	-	-	-	30 136

31.10.2022 (en kCHF)	Domaines		Services		Eliminations inter-secteurs	Total
	skiabiles	Restauration	Techniques	Hébergement		
Remontées mécaniques	45 218	-	-1	-102	513	45 628
Autres produits d'exploitation	7 288	17	790	2 277	-1 943	8 429
Travaux pour des tiers	752	2	9 384	20	-3 469	6 689
Recettes des restaurants	-	6 241	-	-	-609	5 632
Chiffre d'affaires	53 258	6 260	10 174	2 196	-5 508	66 378
Autres produits liés à l'activité	8 833	137	341	-	1 806	11 117
Produits opérationnels	62 091	6 397	10 514	2 196	-3 701	77 495
Coût d'achat des matières et fournitures	-494	-2 091	-4 111	-46	53	-6 689
Autres charges d'exploitation	-12 190	-1 323	-2 024	-1 521	2 540	-14 518
Impôts, taxes et charges assimilées	-1 357	-35	-35	-2	5	-1 424
Charges de personnel	-18 660	-2 894	-3 955	-500	1 104	-24 905
Charges opérationnelles	-32 701	-6 343	-10 124	-2 070	3 701	-47 536
EBITDA	29 390	54	390	126	-	29 959
Dotation aux amortissements et provisions	-12 503	-381	-285	-104	-	-13 273
EBIT	16 887	-327	105	21	-	16 686
Immobilisations incorporelles et corporelles	154 252	4 241	2 976	443	-	161 912
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	-	3 212
Dettes financières	27 731	-	-	-	-	27 731

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiabiles, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le Groupe applique le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales pour évaluer le montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de leur durée de vie et constituer une provision en conséquence. Les créances ne comportent pas de composante de financement importante.

Pour les créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale mais pour lesquelles il n'existe pas de preuve de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, par portefeuille de créances.

Pour les créances pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, sur une base individuelle.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)

	2022-2023	2021-2022
Créances clients	5 142	3 590
Dépréciations	-208	-583
TOTAL	4 934	3 007

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients brutes par échéance

(en kCHF)

	2022-2023	2021-2022
Non échues	3 807	2 476
Echues à moins de 30 jours	304	82
Echues à plus de 30 jours	1 030	1 032
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	5 142	3 590

Dépréciations créances clients

(en kCHF)

	2022-2023	2021-2022
Solde au 1^{er} novembre	-583	-610
Dotation	12	50
Reprises	0	0
Utilisations	363	-23
SOLDE AU 31 OCTOBRE	-208	-583

Autres actifs courants

(en kCHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Autres créances à court terme	2 600	10 779
Créances sociales	331	237
Dépréciations	0	0
Autres créances	2 931	11 016
Charges constatées d'avance	776	787
TOTAL	3 707	11 803

Les créances sociales concernaient essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année. Au 31.10.2022, les autres créances à court terme comportaient notamment un soutien cantonal et fédéral aux sociétés de remontées mécaniques durant la crise du Covid-19 pour un montant total de 8 321 kCHF.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

<i>(en kCHF)</i>	31.10.2023	31.10.2022
Pièces de maintenance remontées mécaniques	46	46
Marchandises destinées à la vente	321	290
Matières premières, marchandises et fournitures	1 245	1 123
Travaux en cours	338	327
Combustibles et carburants	1 344	1 156
Marchandises restaurants	624	415
Valeur brute stock	3 917	3 358
Dépréciations	-441	-432
VALEUR NETTE STOCK	3 476	2 926

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinés à la réparation de remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

<i>(en kCHF)</i>	31.10.2023	31.10.2022
Produits constatés d'avance	6 075	5 462
Autres dettes fiscales et sociales	3 643	3 202
Autres dettes d'exploitation	1 124	2 151
Dettes d'impôts courants	17	15
AUTRES PASSIFS COURANTS	10 859	10 830

Les produits constatés d'avance comprennent au 31.10.2023 pour 5 518 kCHF de ventes d'abonnements pour la saison 2023/2024 (contre 4 885 kCHF au 31.10.2022).

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges liées à des conventions	1 112	4 450	12 405	17 968

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

D.9 Honoraires de l'organe de révision

Depuis 2021, la fiduciaire BDO SA, Place du Midi 36, 1950 Sion, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint.

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Honoraires de révision	152	128
Services additionnels	0	0
TOTAL DES HONORAIRES	152	128

D.10 Gestion des risques opérationnels

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par les implications du franc fort sur le prix des prestations touristiques helvétiques. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires pour faire face au risque éventuel de réduction de ses ventes du fait de l'évolution du contexte économique. Des actions commerciales sont entreprises pour répondre à ces demandes. Le groupe fait preuve de prudence dans ses projections et son budget pour tenir compte de ce risque.

Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des employés soient victimes d'accidents:

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques;

- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe.

Le Groupe veille à ce que:

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a engagé un responsable Q.S.E. (Qualité Sécurité Environnement), chargé d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels. Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial, sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe. Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité.

La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques et les systèmes de billetterie des domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Changement climatique

Les stations de ski souffrent fortement des conditions d'enneigement, notamment celles de basse altitude. A Verbier, étant donné que la majorité des domaines skiables se trouvent à plus de 2000 mètres d'altitude, nous pouvons proposer de bonnes pistes à notre clientèle. De surplus, nous avons investi massivement dans notre réseau d'enneigement mécanique (dont 10 millions de CHF depuis 2020 pour la réfection du réseau Lacs Attelas-Ruinettes) pour faire face à ce risque ces prochaines années. Nous n'attendons pas de baisse de la fréquentation, mais au contraire un avantage concurrentiel par rapport aux autres sociétés du même secteur d'activité.

Contexte macroéconomique

Le conflit géopolitique à l'Est de l'Europe a induit une très grande menace de pénurie d'électricité depuis la saison hivernale 2022/2023. Cependant, la branche des remontées mécaniques suisses avait pris des mesures et s'était préparée à devoir affronter des contingentements ou encore des délestages. Fort heureusement, le danger de pénurie d'électricité avait été écarté peu avant le début de l'hiver. D'autre part, le coût de l'énergie (carburants, électricité) a augmenté, mais les conséquences sur nos comptes d'exploitation futurs ont pu être contenues. L'inflation et les délais de livraisons des différents matériaux et composants dont nous avons besoin ont également occupé nos esprits, mais nous avons pu malgré tout, mener à terme tous nos projets. Le groupe tient compte de l'augmentation des coûts dans ses projections et son budget. Toutefois

compte tenu de l'enneigement exceptionnel, des économies d'énergie pour la production de neige artificielle sont prévisibles pour l'exercice 2023/2024. Le risque de pénurie d'électricité est minime et peut être écarté pour 2023/2024.

Vandalisme et activisme

Les sociétés de remontées mécaniques jouent un rôle essentiel dans l'industrie du ski et des sports d'hiver, offrant des services cruciaux pour les passionnés de montagne. Cependant, comme toute entreprise, nous sommes confrontés à des défis tels que le vandalisme ou l'activisme. Pour faire face à ces problèmes de manière efficace, nous avons renforcé nos systèmes de surveillance pour dissuader ces actes et fournir des preuves en cas d'incident. Des caméras de sécurité bien placées peuvent contribuer à créer un environnement plus sûr et décourager les comportements nuisibles. De plus, nous communiquons de manière proactive sur nos activités pour minimiser les impacts négatifs sur l'image de la société.

Evolution réglementaire

Dans un monde en constante mutation, les entreprises sont régulièrement confrontées à des changements dans le paysage réglementaire. Pour rester conformes et prospérer, nous établissons une veille régulière pour identifier les changements potentiels dans la législation qui pourraient impacter notre secteur d'activité. Nous suivons notamment les publications officielles, participons à des formations professionnelles et restons en contact avec les associations sectorielles pour rester informés.

Les assurances - couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

SECTION E - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique « Terrains » et sont amorties sur la durée d'usage de cette dernière.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

Durées

Installations d'enneigement mécanique	15 à 25 ans
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatique et de transport	5 à 6 ans

Conformément à IAS 8, nous avons procédé à une modification d'estimation comptable concernant les installations d'enneigement mécanique. En effet, tout comme pour les remontées mécaniques, des composants avec des durées de vie différentes ont pu être identifiés et amortis de manière distincte. L'impact de cette modification se chiffre à un amortissement complémentaire de 108 kCHF sur la période en cours et sur les périodes suivantes.

Si le Groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le Groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans.

La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Tests de dépréciation

Comme le stipule la norme IAS 36, la société doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la société compare la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur qui est comptabilisée en résultat.

Secteur d'activité Domaines skiables

Aucun indice de dépréciation n'a été identifié et au vu des résultats, des projections et des prévisions actuelles, un test de dépréciation ne s'est pas révélé nécessaire.

Secteur d'activité Restauration

L'activité Restauration ayant connu une dépréciation totale de 4,7 millions de CHF en 2020 en raison de la pandémie Covid-19, nous avons procédé à de nouveaux tests de dépréciation en 2023. La juste valeur ou la valeur de marché des restaurants d'altitude n'étant pas observable, un calcul de la valeur d'utilité de chaque établissement a été effectué. Pour ce faire, nous avons effectué une actualisation des flux de trésorerie futurs que la groupe s'attend à obtenir de chacun des établissements, sur la base des budgets actualisés des cinq prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour l'analyse est de 7,5% et correspond au coût moyen pondéré du capital comparable au même domaine d'activité et à l'emplacement géographique des établissements. Le taux d'inflation retenu pour l'analyse est quant à lui de 2,1% et correspond au renchérissement annuel moyen observé en Suisse en 2023.

En finalité, ces nouveaux tests de dépréciation ont conduit à déprécier le restaurant de La Pasay à concurrence de 2,7 millions de CHF. En effet, l'investissement de 3,6 millions de CHF est trop élevé par rapport aux perspectives de rentabilité de l'établissement. La valeur comptable a donc été ramenée à la valeur d'usage de 0,9 million de CHF. La charge de dépréciation est incluse dans les dotations aux amortissements au 31 octobre 2023. Une reprise de dépréciation n'était quant à elle pas nécessaire.

Principaux investissements de l'exercice

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la construction du nouveau restaurant l'InKontro pour 2,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 2,2 millions de CHF ;
- la mise en conformité du télésiège du Nord pour 1,4 million de CHF ;
- la réfection du réseau d'enneigement mécanique Lacs-Attelas-Ruinettes pour 7,3 millions de CHF.

La différence entre les acquisitions selon le tableau des immobilisations (24 499 kCHF) et selon le tableau des flux de trésorerie (23 381 kCHF) s'explique par les éléments sans impact sur la trésorerie, à savoir :

- la variation des postes créanciers relatifs aux immobilisations (-291 kCHF) ;
- les heures immobilisées (-1892 kCHF) ;
- la subvention sur immobilisations (1288 kCHF).

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2022	Acquisitions	Dotations	Dépréciation	Sorties	Reclassements	31.10.2023
VALEURS BRUTES							
Remontées mécaniques	250 889	-968			-40	10 754	260 636
Installations techniques	95 285	535			-541	10 846	106 126
Matériels et mobiliers	13 815	591			-78	1 041	15 369
Constructions	25 243	116			-678	13 776	38 458
Matériels de transport	15 639	1 812			-2 683		14 768
Terrains	13 567						13 567
Immobilisations en cours	17 603	22 359				-27 999	11 959
Avances et acomptes	10 589	-167				-8 418	2 004
Sous-total des valeurs brutes	442 631	24 276			-4 019		462 887
AMORTISSEMENTS							
Remontées mécaniques	-169 244		-7 298		11		-176 531
Installations techniques	-67 719		-3 748		540		-70 927
Matériels et mobiliers	-12 375		-648		78		-12 945
Constructions	-18 577		-560	-2 834	642		-21 329
Matériels de transport	-11 112		-1 584		2 681		-10 015
Terrains	-3 378		-45				-3 423
Sous-total des amortissements	-282 405		-13 883	-2 834	3 952		-295 171
TOTAL DES VALEURS NETTES	160 225	24 276	-13 883	-2 834	-68		167 716

(en kCHF)	31.10.2021	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2022
VALEURS BRUTES						
Remontées mécaniques	233 792	-789		-7 579	25 466	250 889
Installations techniques	93 707	740		-191	1 029	95 285
Matériels et mobiliers	13 489	135		-186	378	13 815
Constructions	25 269	37		-418	355	25 243
Matériels de transport	15 189	507		-57		15 639
Terrains	13 567					13 567
Immobilisations en cours	24 021	13 690			-20 108	17 603
Avances et acomptes	14 747	2 962			-7 120	10 589
Sous-total des valeurs brutes	433 781	17 281		-8 431		442 631
AMORTISSEMENTS						
Remontées mécaniques	-169 770		-6 763	7 288		-169 244
Installations techniques	-64 588		-3 292	161		-67 719
Matériels et mobiliers	-12 080		-471	176		-12 375
Constructions	-18 669		-305	397		-18 577
Matériels de transport	-9 609		-1 559	57		-11 112
Terrains	-3 333		-45			-3 378
Sous-total des amortissements	-278 049		-12 435	8 079		-282 405
TOTAL DES VALEURS NETTES	155 732	17 281	-12 435	-352		160 225

E.2 Leasings

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des contrats de location-financement.

Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments : un amortissement (note G.2) et un intérêt (note G.4). Les immobilisations sous leasings sont amorties sur la durée d'utilisation estimée.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des contrats de location simples. Il en va de même pour les locations de moins d'un an et celles portant sur un bien de faible valeur. Les loyers sont simplement comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles en leasing sont de 33 897 kCHF au 31 octobre 2023 (33 897 kCHF au 31 octobre 2022).

(en kCHF)	31.10.2022	Acquisitions	Amortissement	31.10.2023
Remontées mécaniques	15 587		-1 762	13 825
Installations techniques	5 602		-684	4 918
Total des leasings	21 189		-2 446	18 743
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				33 897

(en kCHF)	31.10.2021	Acquisitions	Amortissement	31.10.2022
Remontées mécaniques	18 550		-2 964	15 587
Installations techniques	6 285		-682	5 602
Total des leasings	24 835		-3 646	21 189
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				33 897

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment pour un montant de 1115 kCHF au 31 octobre 2023 (1113 kCHF au 31 octobre 2022). Un montant de 910 kCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2023 sans changement par rapport à l'exercice précédent.

La valeur des engagements des investissements au 31.10.2023 s'élève à 6142 kCHF (7649 kCHF au 31 octobre 2022). Ces engagements concernent le combimix Esserts-Savoleyres.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 4 millions dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société-fille) accordé par la Banque CIC (Suisse) SA

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- Logiciels & développements informatiques : 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation : sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en kCHF)	31.10.2022	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2023
VALEURS BRUTES						
Goodwill	56					56
Logiciels	2 244	27		-7	241	2 504
Autres immobilisations incorporelles	3 531				28	3 559
Immobilisations incorporelles en cours	107	197			-269	34
Sous-total des valeurs brutes	5 937	223		-7		6 153
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 650		-402	7		-2 045
Autres immobilisations incorporelles	-2 600		-44			-2 645
Sous-total des amortissements	-4 250		-446	7		-4 689
TOTAL DES VALEURS NETTES	1 687	223	-446			1 464

(en kCHF)	31.10.2021	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2022
VALEURS BRUTES						
Goodwill	56					56
Logiciels	1 950	14			278	2 244
Autres immobilisations incorporelles	3 531					3 531
Immobilisations incorporelles en cours	266	119			-278	107
Sous-total des valeurs brutes	5 803	134				5 937
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 291		-359			-1 650
Autres immobilisations incorporelles	-2 405		-196			-2 600
Sous-total des amortissements	-3 696		-555			-4 250
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 108	134	-555			1 687

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Val de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces dernières se rapportent majoritairement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

En effet, dans le cadre des autorisations de construire octroyées par l'Office fédéral des transports (OFT) et des conventions communales et bourgeoises existantes, il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le Groupe s'engage à démanteler les installations de remontées mécaniques.

Les coûts de démantèlement sont estimés en fonction du type de remontée mécanique, ainsi que des spécificités de chaque installation, selon une évaluation effectuée et validée par le département Exploitation et le département Finance.

Le taux d'actualisation de la provision retenu en 2022/2023 est inchangé par rapport à l'exercice précédent, soit de 3,2%.

La provision pour risques se réfère essentiellement aux aides Covid perçues en 2021 pour le secteur de la restauration. Au 31.10.2022, les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions de francs par an et dont l'exercice comptable clos en 2021 s'est avéré bénéficiaire, étaient susceptibles de devoir rembourser l'intégralité des aides en vertu de l'ordonnance Covid-19 sur les cas de rigueur. Au 31.10.2023, la provision correspondante n'est plus justifiée car le remboursement n'est requis qu'en cas de versement de dividende jusqu'au 23 décembre 2025.

(en kCHF)	2023				2022			
	Démantè- lement	Garanties	Risques	Total	Démantè- lement	Garanties	Risques	Total
Solde au 1^{er} novembre	3 040	112	829	3 981	3 072	112	70	3 254
Dotations					72		787	859
Reprises			-820	-820			-28	-28
Utilisations					-168			-168
Effets de l'actualisation des provisions	62			62	64			64
Solde au 31 octobre	3 102	112	9	3 223	3 040	112	829	3 981
Dont à moins d'un an			9				829	

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022 s'élève à 8 548 kCHF. Leur valeur nette comptable au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022 est de 3 212 kCHF. La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées dans les zones concernées sur les

communes de Val de Bagnes et de Riddes. Les autres terrains en immeuble de placement sont situés à la Tzoumaz sur la Commune de Riddes.

SECTION F - RESSOURCES HUMAINES

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 318 personnes contre 291 l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 407 équivalents temps plein contre 372 l'hiver précédent.

(en kCHF)

	2022-2023	2021-2022
Salaires bruts et appointements	-21 642	-19 441
Charges sociales	-3 970	-3 654
Personnel temporaire	-1 321	-1 230
Autres charges de personnel	-808	-580
CHARGES DE PERSONNEL	-27 741	-24 905

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du Groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du Groupe en résultant ainsi que la charge de prévoyance sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ

en retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée au Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP). Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP « en assurance complète » est considérée comme étant à prestations définies (defined benefits) au sens d'IAS 19 pour les raisons suivantes :

- en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions;
- le montant des primes de coût et de risque varie.

En cas de découvert, la société peut être tenue de verser des cotisations d'assainissement.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) présente un taux de couverture de 107,4% au 30.06.2023 contre 105,2% au 30.06.2022.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Taux d'actualisation	1,95%	2,10%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Evolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	9,6 années	8,5 années

La table générationnelle utilisée au 31 octobre 2023 et 2022 pour le calcul actuariel est la table « LPP2020 ».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

(en kCHF)	31.10.2023		31.10.2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
63 ans	80%	80%	80%	80%
64 ans	80%	100%	80%	100%
65 ans	100%	-	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Coût des services rendus	777	891
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	477	112
Coûts administratifs	62	55
Coût des services passés	0	-88
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-494	-97
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	822	873
Dont coût du service et charges administratives	839	858
Dont charges d'intérêts nettes	-17	15

Charges de prévoyance comptabilisées dans les autres éléments du résultat

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Ecarts actuariels liés à l'expérience	828	709
Ecarts actuariels liés aux hypothèses financières	234	-6 122
Ecarts actuariels liés aux hypothèses démographiques	0	0
ECARTS ACTUARIELS (PROFIT) / PERTE	1 062	-5 413
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-399	1 649
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT	663	-3 764

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Obligations de prévoyance	26 575	23 469
Juste valeur des actifs du régime	-26 072	-23 452
ENGAGEMENT (ACTIF) DE PRÉVOYANCE RECONNU AU BILAN	503	17

Evolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Obligations nettes de prévoyance au 1^{er} novembre	17	3 810
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	822	873
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	663	-3 764
Cotisations de l'employeur	-999	-902
OBLIGATIONS NETTES DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	503	17

Evolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1^{er} novembre	23 469	28 002
Ecart actuariels (profit) / perte	1 062	-5 413
Cotisations des participants au régime	673	1 643
Coût des services rendus	777	891
Cotisations des employés	748	726
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	477	112
Coûts administratifs	62	55
Coût des services passés	0	-88
Prestations payées	-694	-2 459
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	26 575	23 469

Evolution des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} novembre	23 452	24 192
Cotisations des participants au régime	673	1 643
Contributions de l'employeur	999	902
Cotisations des employés	748	726
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	399	-1 649
Intérêts sur actifs du régime	494	97
Prestations payées	-694	-2 459
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 OCTOBRE	26 072	23 452

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2023			31.10.2022		
	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL
Contrats d'assurance		22 655	22 655		20 038	20 038
Liquidités	3 418		3 418	3 414		3 414
Total	3 418	22 655	26 073	3 414	20 038	23 452

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	+1,5%	+1,5%
Diminution d'un an de l'espérance de vie	-1,5%	-1,6%
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	-6,8%	-6,3%
Diminution 0,5%	+7,7%	+7,1%
Evolution des salaires		
Augmentation 0,5%	+0,7%	+0,2%
Diminution 0,5%	-0,6%	-0,2%

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Rémunérations de la Direction	1 077	944
Charges sociales de la Direction	276	216
Total Rémunération de la Direction	1 353	1 160
Rémunérations du Conseil d'administration	150	156
Charges sociales du Conseil d'administration	0	1
Total Rémunération du Conseil d'administration	150	157

SECTION G - FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Comptes à vue	18 874	11 407
Caisse	228	359
TOTAL	19 102	11 766

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus.

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classées dans les passifs courants à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
DETTES FINANCIÈRES		
Crédits-bails (part lg terme)	16 260	18 743
Crédits-bails (part ct terme)	2 482	2 446
Autres emprunts et dettes assimilées (lg terme)	10 820	6 163
Autres emprunts et dettes assimilées (ct terme)	574	379
Intérêts courus (ct terme)	0	0
Dettes financières	30 136	27 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-19 102	-11 766
DETTE NETTE	11 034	15 965

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasings dont les taux sont fixés pour la durée du contrat, ainsi que de prêts octroyés par la Commune de Val de Bagnes (voir Note B.6). La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Afin d'assurer ses liquidités, la société STA Services Techniques Alpains SA, touchée par la crise du Covid-19, a pu bénéficier de crédits transitoires garantis par la Confédération à hauteur de 500 kCHF. Le montant ouvert à la date du bilan se monte à 248 kCHF.

Les crédits Covid-19 sont gérés en tant que compte à découvert sur un compte commercial libellé en francs suisses. Le taux d'intérêt s'élève actuellement à 1,5% net. Le Département fédéral des finances adapte ensuite le taux d'intérêt fixé aux

évolutions du marché une fois par an, le 31 mars. Les crédits accordés doivent être entièrement remboursés au bout de huit ans. A titre exceptionnel, les crédits Covid-19 peuvent être remboursés et résiliés à tout moment avant leur échéance. A noter que les crédits Covid-19 excluent la distribution de dividendes, de remboursements d'apports en capital ainsi que de remboursement de prêt d'actionnaires.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle télécabine Médran IV et de la réfection du réseau d'enneigement mécanique Attelas-Médran, la société-mère a bénéficié de prêts fédéraux et cantonaux (crédits NPR) à hauteur de 7 000 kCHF. Les prêts susmentionnés sont accordés pour une durée de 15 ans et sont exempts d'intérêt pendant toute la durée du contrat. Jusqu'au remboursement intégral du prêt d'investissement, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération

et par le Canton (5% pour 2022). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur.

Le taux moyen des dettes financières 2022-2023 est de 1,22% contre 1,36% pour l'exercice précédent.

Reconciliation des mouvements de la dette nette

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
DETTE NETTE, début de période	15 965	17 361
Augmentation des crédits-bails	0	0
Amortissement des crédits-bails	-2 446	-3 646
Augmentation des autres emprunts et dettes assimilées	5 185	6 185
Remboursement des autres emprunts et dettes assimilées	-270	-3 000
Remboursement d'autres dettes financières à court terme	-64	-60
Variation de la trésorerie et équivalents	-7 336	-875
DETTE NETTE, FIN DE PÉRIODE	11 034	15 965

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)	31.10.2023	31.10.2022
Moins de 1 an	2 482	2 446
De 1 à 5 ans	8 758	9 714
Plus de 5 ans	7 502	9 028
TOTAL	18 742	21 188

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers :

- les obligations ;
- les titres de participations (dans lesquelles le Groupe détient moins de 20%);
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés

dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, les variations ne sont désormais plus recyclables au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le Groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables);
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du Groupe.

Valeurs comptables au 31.10.2023 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	197	3 780		3 977
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	3 368			3 368
Créances d'exploitation	D.5	4 934			4 934
Autres créances à court terme*	D.5	2 931			2 931
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		24		24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	19 102			19 102
TOTAL		30 532	3 804		34 336
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			11 394	11 394
Crédits-bails	G.2			18 742	18 742
Intérêts courus	G.2			0	0
Dettes d'exploitation et autres dettes*				9 832	9 832
TOTAL				39 968	39 968

Au 31 octobre 2023, il existe pour 3 780 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2022/2023.

Valeurs comptables au 31.10.2022 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	175	3 631		3 806
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	4 393			4 393
Créances d'exploitation	D.5	3 007			3 007
Autres créances à court terme*	D.5	11 016			11 016
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		24		24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	11 766			11 766
TOTAL		30 357	3 655	0	34 012
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			6 542	6 542
Crédits-bails	G.2			21 188	21 188
Intérêts courus	G.2			0	0
Dettes d'exploitation et autres dettes*				10 431	10 431
TOTAL		0	0	38 161	38 161

Au 31 octobre 2022, il existe pour 3 631 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2021/2022.

* A l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.

** Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Charges d'intérêts sur leasings	-243	-314
Charges d'intérêts sur autres emprunts	0	-1
Produits de trésorerie	63	8
Coût de l'endettement net	-180	-307
Dividendes & intérêts	0	30
Effets de l'actualisation	-62	-65
Autres charges financières	-72	-2 750
Autres produits financiers	83	36
RÉSULTAT FINANCIER	-231	-3 056

Au 31.10.2022, les autres charges financières présentaient essentiellement l'abandon du prêt de Mayens de Bruson Promotion SA pour un montant de 1690 kCHF dans le cadre du développement du secteur des Mayens de Bruson (note B.6), ainsi que la réévaluation d'un acompte de construction au taux de change de clôture pour un montant de 1025 kCHF.

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le Groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2022-2023, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 163 kCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 122 kCHF.

Le Groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change

Les activités du Groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)

Le Groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédits significatifs :

- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3 ;
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients ;
- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du Groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail des dettes financières par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2023, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 12 000 kCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique

En cas de litige, la direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

SECTION H - IMPOSITION

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi :

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Impôts courants	-283	-47
Impôts différés	-866	-2 326
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	-1 149	-2 373

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	19,82%	16,24%
Résultat opérationnel	5 380	16 686
Résultat financier	-231	-3 056
Quote-part dans les entreprises associées	647	978
Résultat avant impôts	5 796	14 608
Impôt sur le bénéfice au taux moyen effectif du groupe	-1 149	-2 373
RÉSULTAT NET	4 647	12 235

(en kCHF)	2022-2023	2021-2022
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	16,98%	16,98%
Charge théorique d'impôt	-984	-2 480
Effets impôts exercices précédents	-87	225
Effets des sociétés associées	-78	-117
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	-1 149	-2 373

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante :

(en kCHF)	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 31 octobre 2021	14 116	438	14 554
Comptabilisé au compte de résultat	2 473	-146	2 327
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		650	650
Au 31 octobre 2022	16 589	942	17 531
Comptabilisé au compte de résultat	612	282	866
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-88	-88
Au 31 octobre 2023	17 201	1 136	18 337

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance et l'impôt différé sur la réévaluation des titres évalués à la juste valeur.

SECTION I - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 28 février 2024, date d'approbation par le Conseil d'administration pour la publication des comptes consolidés, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TELEVERBIER S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 octobre 2023, le compte de résultat global consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 34 à 67) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 octobre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Consolidés" de notre rapport.

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au *Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Éléments clés de l'audit

Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit

Activation et évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers consolidés à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Au 31 octobre 2023, les états financiers consolidés font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale de CHF 167.7 millions, ce qui représente 78% du total des actifs.

Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation.

Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place.

Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Éléments clés de l'audit

Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit

Activation des immobilisations corporelles

Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2022/2023 et des indicateurs de la saison en cours du secteur d'activité « Domaines skiables », la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. En ce qui concerne les unités génératrices de trésorerie que constituent les restaurants individuels du secteur d'activité « Restauration », et en raison de la charge de dépréciation comptabilisée lors de l'exercice 2019/2020, la direction a effectué un nouveau test de dépréciation, examiné et approuvé par le conseil d'administration, qui a permis de conclure qu'une dépréciation du restaurant La Pasay à hauteur de CHF 2.7 millions était requise, mais qu'une reprise de dépréciation n'était pas nécessaire.

Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note E.1, « Immobilisations corporelles » des états financiers consolidés. Les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées ainsi que la procédure de test de dépréciation y sont détaillés.

Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs, signée par les chefs de service et le directeur financier.

En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat.

Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit.

En outre, nous avons évalué le caractère approprié du modèle DCF utilisé et nous avons examiné de manière critique les projections sous-jacentes quant à leur faisabilité. En outre, nous avons validé les hypothèses utilisées pour calculer le taux d'actualisation au moyen de sources externes. Des experts internes ont été consultés à cette fin.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers sociaux, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux États Financiers Consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Sion, le 28 février 2024

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023



9. COMPTES ANNUELS

(Exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023)

9.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)	2022/2023	En %	2021/2022	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	641 584	1,1%	706 976	1,3%
Produits des ventes de biens	7 654 927	13,3%	5 733 070	10,2%
Produits des ventes de services*	49 123 059	85,6%	49 872 387	88,6%
Chiffre d'affaires	57 419 570	100,0%	56 312 433	100,0%
Production immobilisée	536 368	0,9%	702 172	1,2%
Total des produits d'exploitation	57 955 938	100,9%	57 014 605	101,2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de matières et de marchandises	2 796 358	4,9%	2 143 844	3,8%
Autres charges d'exploitation	15 106 820	26,3%	13 514 755	24,0%
Impôts & taxes	915 101	1,6%	600 378	1,1%
Frais de personnel	21 395 454	37,3%	19 366 738	34,4%
Total des charges d'exploitation	40 213 733	70,0%	35 625 715	63,3%
EBITDA	17 742 205	30,6%	21 388 890	37,5%
Dotations nettes aux amortissements	20 288 805	35,3%	27 054 748	48,0%
Dotations nettes aux provisions	952 165	1,7%	-1 038 610	-1,8%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 498 765	-6,0%	-4 627 248	-8,1%
Produits financiers	257 179	0,4%	110 585	0,2%
Charges financières*	-324 740	-0,6%	-2 745 191	-4,9%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-3 566 326	-6,2%	-7 261 854	-12,9%
Produits et charges hors exploitation	2 980 046	5,2%	-150 885	-0,3%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période*	925 051	1,6%	8 327 170	14,8%
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période*	-338 354	-0,6%	-913 560	-1,6%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	416	0,0%	871	0,0%
Impôts	0	0,0%	0	0,0%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	416	0,0%	871	0,0%

* Cf détail en annexe

9.2 BILAN

ACTIF

(en CHF)

	31.10.2023	31.10.2022
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	17 185 521	10 370 792
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 953 768	1 369 244
Autres créances à court terme*	2 878 102	11 299 867
Stocks	1 699 073	1 771 366
Actifs de régularisation	764 748	777 607
TOTAL ACTIF CIRCULANT	24 481 212	25 588 876
ACTIF IMMOBILISÉ		
Prêts rattachés aux participations*	7 168 000	7 793 000
Autres titres immobilisés*	2 534 395	2 534 395
Prêts	108 000	131 000
Autres immobilisations financières	0	5 000
Immobilisations financières	9 810 395	10 463 395
Participations*	6 140 621	6 085 721
Participations*	6 140 621	6 085 721
Terrains	11 890 067	11 891 283
Constructions	12 447 855	2 632 548
Installations techniques	21 176 358	14 820 009
Autres immobilisations corporelles	7 065 453	5 086 751
Immobilisations en cours*	11 937 690	17 630 284
Avances et acomptes*	2 004 374	10 589 735
Immobilisations corporelles	66 521 797	62 650 610
Concessions, brevets, logiciels	417 745	536 346
Autres immobilisations incorporelles	840 566	838 319
Immobilisations incorporelles	1 258 311	1 374 665
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	83 731 124	80 574 391
TOTAL DE L'ACTIF	108 212 336	106 163 267

* Cf détail en annexe

PASSIF

(en CHF)

	31.10.2023	31.10.2022
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	5 150 959	5 454 538
Dettes portant intérêt à court terme*	2 528 448	2 492 818
Dettes fiscales et sociales	2 794 991	2 441 087
Autres dettes à court terme*	2 327 300	2 542 280
Passifs de régularisation	5 576 026	5 246 513
Capitaux étrangers à court terme	18 377 724	18 177 236
Dettes portant intérêt à long terme*	16 260 315	18 742 762
Autres dettes à long terme*	10 630 000	5 915 000
Provisions pour risques et charges*	7 488 815	7 873 203
Capitaux étrangers à long terme	34 379 130	32 530 965
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	52 756 854	50 708 201
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Résultats reportés	25 828 807	25 827 936
Résultat de l'exercice	416	871
Réserves facultatives issues du bénéfice	25 829 223	25 828 807
TOTAL CAPITAUX PROPRES	55 455 482	55 455 066
TOTAL DU PASSIF	108 212 336	106 163 267

* Cf détail en annexe

9.3 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Des amortissements immédiats, conformément aux dispositions fiscales applicables, sont également réalisés par l'entreprise.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

(en CHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services	1 953 768	1 369 244
Dont:		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	153 847	182 091
Autres créances à court terme	2 878 102	11 299 867
Dont:		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	1 424 558	1 131 159
Soutien aux sociétés de remontées mécaniques durant la crise du Covid-19	0	8 321 480
Prêts rattachés à des participations	7 168 000	7 793 000
Prêts envers d'autres sociétés du groupe	7 168 000	7 793 000
Dont prêt en postposition envers une société du groupe	3 143 000	3 239 999
Immobilisations en cours	11 937 690	17 630 284
Avances et acomptes	2 004 374	10 589 735
Au 31 octobre 2023, ces rubriques incluent notamment:		
- 2,6 millions de CHF pour le Restaurant de l'Inkontro		
- 2,2 millions de CHF pour le renouvellement de Médran I		
- 2,3 millions de CHF pour le télémixte Esserts-Savoleyres		
- 1,3 million de CHF pour le remplacement des coussins Le Nord		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	5 150 959	5 454 538
Dont:		
Dettes envers les actionnaires	499 465	180 118
Dettes envers d'autres sociétés du groupe	1 504 896	1 694 642
Autres dettes à court terme	2 327 300	2 542 280
Dont:		
Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	43 879	184 670
Autres dettes à long terme	10 630 000	5 915 000
Dont:		
Prêt Commune de Val de Bagnes	4 370 000	2 185 000
Crédit NPR Médran IV	3 460 000	3 730 000
Crédit NPR enneigement mécanique	2 800 000	0

<i>(en CHF)</i>	31.10.2023	31.10.2022
Provisions pour risques et charges	7 488 815	7 873 203
Dont:		
Provision de démantèlement	3 956 977	3 788 983
Suite à l'accord du service des Contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes est comptabilisée.		
Produits des ventes de services	49 123 059	49 872 387
Dont:		
Indemnités TRV 2022 perçues par l'OFT	198 542	402 240
Indemnités TRV 2022 perçues par l'Etat du Valais	157 206	157 206
Indemnités TRV 2023 perçues par l'OFT, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 143 958,22	577 652	
Indemnités TRV 2023 perçues par l'Etat du Valais, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 169 449,86	339 255	
Depuis décembre 2021 la ligne Châble-Verbier fait partie du réseau de transport public. Nous recevons des indemnités de l'OFT et de l'Etat du Valais afin de couvrir les coûts y relatifs		

<i>(en CHF)</i>	31.10.2023	31.10.2022
Dissolution nette de réserves latentes	0	0
Nombre de collaborateurs		
Emplois à plein temps en moyenne annuelle		
Plus de 250 emplois à plein temps		
Autres titres immobilisés	2 534 395	2 534 395
NV Remontées mécaniques SA, Nendaz		
4669 actions au porteur de CHF 500 chacune		
90 actions au porteur de CHF 250 chacune		
10 actions au porteur de CHF 125 chacune		
Représentant le 12.85 % (N-1: 12.85 %) du capital-actions	2 612 373	2 612 373
Représentant le 12.85 % (N-1: 12.85 %) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-96 896	-96 896
Valeur au bilan	2 515 477	2 515 477
Divers titres immobilisés	18 918	18 918

(en CHF)

	31.10.2023	31.10.2022
Participations	6 140 621	6 085 721
1. Participations intégrées globalement	1 724 019	1 674 019
1.1. STA Services Techniques Alpains SA, Sembrancher 1452 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 96,80% (N-1: 92,47 %) du capital-actions Représentant le 96,80% (N-1: 92,47 %) du droit de vote Valeur au bilan	1 436 500	1 386 500
1.2. Verbier Sport Plus SA, Val de Bagnes 102 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 51% (N-1: 51%) du capital-actions Représentant le 51% (N-1: 51%) du droit de vote Valeur au bilan	102 000	102 000
1.3. Tzoum'Evasion Sàrl, Riddes 181 parts sociales de CHF 100 chacune Représentant le 75,42% (N-1: 75,42%) du capital social Représentant le 75,42% (N-1: 75,42%) du droit de vote Valeur au bilan	75 419	75 419
1.4. T-Shop Sàrl, Riddes 101 parts sociales de CHF 100 chacune Représentant le 50,5% (N-1: 50,5%) du capital social Représentant le 50,5% (N-1: 50,5%) du droit de vote Valeur au bilan	10 100	10 100
1.5. T-Resort SA, Val de Bagnes 100 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 50% (N-1: 50%) du capital-actions Représentant le 50% (N-1: 50%) du droit de vote Valeur au bilan	100 000	100 000
2. Participations mises en équivalence	4 391 602	4 386 702
2.1. T-One SA, Val de Bagnes 50 000 actions nominatives de CHF 10 chacune Représentant le 50% (N-1: 50%) du capital-actions Représentant le 50% (N-1: 50%) du droit de vote Provision pour dépréciation Valeur au bilan	1 500 000 -100 000 1 400 000	1 500 000 -100 000 1 400 000
2.2. Télé-Thyon SA, Vex 24 742 actions nominatives de CHF 100 chacune Représentant le 30,92% (N-1: 30,87%) du capital-actions Représentant le 30,92% (N-1: 30,87%) du droit de vote Valeur au bilan	2 991 602	2 986 702
2.3. Chez Dany SA, Val de Bagnes 5 000 actions nominatives de CHF 100 chacune Représentant le 33,33% (N-1: 33,33%) du capital-actions Représentant le 33,33% (N-1: 33,33%) du droit de vote Provision pour dépréciation Valeur au bilan	500 000 -500 000 0	500 000 -500 000 0
3. Autres titres de participations	25 000	25 000
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz 25 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 25% (N-1: 25 %) du capital-actions Représentant le 25% (N-1: 25 %) du droit de vote Valeur au bilan	25 000	25 000

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)	31.10.2023	31.10.2022
Tous les leasings sont activés		
Télesiège des Attelas	161 847	149 821
Télécabine de la Tzoumaz	280 667	150 931
Télesiège Mayentzet	391 987	642 044
Télécabine Châble Mayens de Bruson	6 311 581	6 343 715
Enneigement mécanique	6 185 804	7 053 740
Valeur nette comptable	13 331 885	14 340 251
Télesiège Mayentzet	1 382 907	1 812 567
Télécabine Châble Mayens de Bruson	2 574 033	3 173 372
Télécabine Médran IV	9 867 507	10 600 618
Enneigement mécanique	4 918 314	5 602 271
Engagements de leasing	18 742 762	21 188 828
Dont échéance :		
Inférieur à 1 an	2 482 447	2 446 066
Supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans	8 757 796	9 714 245
Supérieur à 5 ans	7 502 518	9 028 517

Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples : Co-propriété Mont Fort et Bar des Etablons.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 4 millions dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société-fille) accordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

(en CHF)	31.10.2023	31.10.2022
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	6 141 565	7 693 500
Actifs gagés pour propre compte	1 115 007	1 113 253

Explications concernant certains postes du compte de résultat

Dépréciation du prêt de Mayens de Bruson Promotion SA	0	1 390 000
Réévaluation de l'acompte Leitner	0	1 040 367
Intérêts sur engagement de leasing	242 750	314 232
Divers	81 990	592
Total charges financières	324 740	2 745 191
Coupons prescrits	2 666	1 048
Location de salle	0	4 643
Soutien aux sociétés de remontées mécaniques durant la crise du Covid-19	0	8 321 480
Variation provision pour risques	787 233	0
Bons cadeaux échus	132 809	0
Divers	2 343	0
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	925 051	8 327 170
Variation provision pour risques	0	787 233
Autres charges exceptionnelles	5 655	95 500
Reclassement indemnités TRV 2022	65 432	0
Impôt s/bénéfice année précédente	267 267	30 827
Total charges exceptionnelles, uniques ou hors période	338 354	913 560

Liste des actionnaires importants

Christian Burrus	26,84%	26,04%
Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes	25,86%	25,86%
Groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont	8,57%	8,45%
Groupe d'actionnaires de la station	4,53%	4,53%

Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés ici.

9.4 RÉPARTITION DU RÉSULTAT AU BILAN

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

<i>(en CHF)</i>		2022-2023	2021-2022
Report à nouveau	1 ^{er} novembre	25 828 807	25 827 936
Résultat de l'exercice		416	871
Résultat à disposition au	31 octobre	25 829 223	25 828 807
Dividendes		0	0
Report à nouveau		25 829 223	25 828 807
TOTAL RÉPARTI		25 829 223	25 828 807

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS



Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit des états financiers sociaux

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers sociaux de TELEVERBIER S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 octobre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers sociaux (pages 71 à 79) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Sociaux" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers sociaux de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers sociaux pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Activation et évaluation des immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers sociaux à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Conformément aux prescriptions fiscales cantonales, des amortissements immédiats peuvent être comptabilisés lors de l'exercice durant lequel l'immobilisation a été acquise. Au 31 octobre 2023, les états financiers sociaux font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale de CHF 66.5 millions, ce qui représente 61% du total des actifs. Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation.	 Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place. Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
--------------------------	--

Activation des immobilisations corporelles

Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2022/2023 et des indicateurs de la saison en cours, la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. Le restaurant La Pasay ayant fait l'objet d'un amortissement immédiat l'année de son activation, aucun ajustement de la valeur comptable ne s'est avéré nécessaire.

Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note « Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels » des états financiers sociaux.

Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs, signée par les chefs de service et le directeur financier.

En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat.

Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers sociaux, des états financiers consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers sociaux ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers sociaux, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers sociaux ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux États Financiers Sociaux

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers sociaux conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers sociaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers sociaux, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Sociaux

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sociaux pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers sociaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers sociaux est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers sociaux, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la répartition du résultat au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les états financiers sociaux qui vous sont soumis.

Sion, le 28 février 2024

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ONT COLLABORÉ POUR LA SOCIÉTÉ EN 2022/2023

ACAMPORA Isabella | ADHIKARI Dhan Bahadur | AEBY Arthur | AGABIO Cristina | ALAÏMO Yohan | ALCAIDE RODRIGUEZ Patricia | ALFANO Stéphane
ALLAMAN Ismaël | ALLAMAN Samuel | ALLIO Sarah | AMAUDRUZ Paul-Victor | ANDRE Kali | ANTONIN Catherine | ANTONIN Olivier | ARLETTAZ Blaise
AUBERT Isaline | AUBERT Samuel | BAGNOUD Ghislaine | BAILLIFARD Elyne | BALLEYS Alain | BALOGE Mélanie | BANON MARTI Nicolas
BARR Loriane | BASTIN Chandra | BATTINI Amélie | BELO FRANCO Hugo | BEN M'RABET Denis | BERCLAZ Gianni | BERCLAZ Mégane
BERNABEI Stéphane | BERNARD Evan | BEROD Loïc | BERTHOLLE Maxime | BESSARD Anne-Françoise | BESSARD Julien | BESSE Ana | BESSE Andy
BESSE Georges | BESSE Georges | BESSE Jean-Pierre | BESSE Nathan | BESSON David | BESSON Inacyara | BESSON Sophie | BESSON Steve
BEZARD Jérémy | BEZENCON Vincent | BIGOT Ronan | BINGGELI Chantal | BISELX Marion | BLANC Laurent | BLANC Pietro | BLANC Yvelin
BLANCHET Elodie | BOFFELLI Lucia | BOIRE Julie | BONETTO Alessandra | BONNET Audrey | BORGEAUD Lionel | BOTTAZINI Romain
BOURGEOIS Alexandre | BOURGEOIS Jérémie | BRADY John | BRAUN Yann | BRISSET Vlad | BROCH Tanja | BROTHERS Vairii | BRUCHEZ Bernard
BRUCHEZ Etienne | BRUCHEZ Jacques | BRUCHEZ Jean-Marc | BRUCHEZ Jean-Michel | BRUCHEZ Mathieu | BRUCHEZ Nicolas | BRUCHEZ Tanya
BRUCHEZ Valentin | BURATTI Clarence | BURGARELLA Jules | CACHAT Joël | CAILLIBOT Elie | CARDOT Laurent | CARLE Mickaël
CARON Marc-Antoine | CARRON Louis | CARVALHO José Francesco | CASANOVA Raymond | CASTIONI Sylvain | CATTANEO Romano
CHAMOT-DIT-PINGET Yann | CHAMPSAUR Gérald | CHARAF Paul-Martin | CHARBONNET Chantal | CHAUSSONNET Nicolas | CHELABI Myriam
CHESEAUX Eddy | CHESEAUX Justine | CHIRON Florian | CHRISTINAT Thierry | CHYTIL Miroslav | CINTI Steve | CIPOLLA Angela | CLERC Christian
COITO Jorge | COLLE Alessandra | CONSTANT Guillaume | CONTIER Carine | CORTHAY Bertrand | CORTHAY DURRER Anne-Claude | CORTHAY Jérôme
CORTHAY Shannon | CORTHAY Tanguy | COULLET Alizée | COUTAZ Melvyn | CRETTEANAND Chloé | CRETTEANAND Rébecca | CRETTON Max
CROCHAT Leena | CURRAT Simon | DA SILVA ALMEIDA Mara Filipa | DA SILVA LEAL Agostinho Paulo | DAGORNE Sébastien | DAGUZAN Julien
DARBELLAY Camille | DARBELLAY Jean-Louis | DARBELLAY Sébastien | DARBELLAY Thierry | DAVIET Céline | DE ARAUJO LOPES Pedro Miguel
DE CARVALHO Alex | DE JESUS BENTO Teresa | DE JESUS FERREIRA Marco André | DE JESUS GRINE Joao Adriano | DE MATOS CASTELEIRO Bianca Isabel
DE MELO CARDOSO Paula Natalina | DE PROST Vincent | DE RYCKER Bert | DE SANTI Paolo | DEBONS Charles | DECOUR Victor | DECOUR Victor Jules
DECUGIS Chloé | DEGOUSEE Maxime | DELASOIE BRUCHEZ Janine | DELEGLISE Jean-Claude | DELEGLISE Jean-Marc | DELEZE Malik
DELGADO UROSA Carlos | DELITROZ Jocelyne | DENICOL Florent | DENICOL Julien | DESLARZES Christophe | DESSIMOZ Adrien | DIAS Nuno
DIDIER DUPONT Celine | DIETZ Laetitia | DORIZON Iban | DORLOTIN Bruno | DOS SANTOS FRANCISCO Lucilia Maria | DOS SANTOS MELO André
DOUCET Christophe | DOUGLAS Craig | DUARTE VIEIRA Paulo Alexandre | DUDAS Maxime | DUHEN Florian | ECOEUR Thaïs | EGLOFF Michaël
EMMENEGGER Roland | ESCALLE Stephen | ESCANDE Camille | ESTEVENON Arnaud | ESTEVES AFONSO Manuel Augusto | EVESQUE Camille
EYRAUD Juliette | FAGIANI Mathieu | FAOUZI BENTAHAR Aicha | FARKH Maëva | FAUQUET Noémie | FAURE David | FAVRE Dominique | FAVRE Georges-
André | FAVRE Valérie | FELLAY Laura | FELLAY Marc | FELLAY Morgane | FELLAY Pascal | FELLAY-TROILLET Laetitia
FERNANDES FERREIRA Joël | FILLIEZ Christian | FILLIEZ Cyril | FILLIEZ Daniel | FLEURY Théry | FONTENEAU Antoine | FORMAZ Alain | FORMAZ Denis
FORT Eddy | FOUARGE Kévin | FRACHEBOUD BRASIL Marta | FRAGNIERE David | FRAIGEDO Jordi | FRANKFORT Richard | FROSSARD Eloïse
GABIOUD Guillaume | GADEAU Lilian | GAIDON Michèle-Léa | GAILLARD Baptiste | GAILLARD Mickaël | GALLAY Thierry | GARD Jérémy | GARD Martial
GARNIER DES GARETS Laurette | GASQUET Francis | GAY Nicolas | GAY Patrick | GEORIS Marc | GEORIS Marion | GERBER Eliane | GERMAIN Olivia
GERMIQUET Patrice | GEX Mirella | GFELLER Jean-Luc | GIEN Maéva | GILLIOZ Patrick | GIOVANOLA Cindy | GIRARD Guillaume | GIROUD Thierry
GLASSEY Jean-Yves | GODART-CORTHAY Danielle | GOMES Justine | GOMES LOPES Joël | GONCALO Martins Pimenta | GONI LOPEZ Tobias
GONI Mateo | GOTTBURG Yoan | GOUVEIA ARAUJO Mélanie | GOUVEIA GOMES LOPES Idalia | GRANGE Aurore | GRECOS Ioannis
GROSS-RAGUENES Perrine | GRUTTER Dominique | GUEX Stéphane | GUICHARD François | GUIGOZ Jean-Bernard | GUZMAN Mélissa
HABERSAAT Brigitte | HABERSAAT Julien | HABERSAAT Maxime | HASANI Nazmi | HERIN Maryse | HERNANDEZ Juan | HERRINGER Vincent
HIROZ Jonathan | HOFMANN Christian | HOFMANN Mathias | HUBER Elizabeth | HUBERT Julien | HUTCHISON Sarah | IOSIFIDIS Florian | ITHIER Annie
JACQUEL Delphine | JACQUEMIN Tristan | JAMIESON Victoria | JARNOUX Sasha | JILEK Milan | JOLISSAINT Henri | JOURDAIN Maud | JUGET Samantha
JULLIER Alexandre | KAENEL Stéphane | KALBERMATTER Ursula | KALBERMATTER Valentin | KELLY Stanley | KERMOUCHE Sonia | KHEMISSA Othman
KOC Osman | KOKOURA Louis | KUJANSUU Elina | KUKALAJ Lumturije | LA CROIX Julien | LACK Lara | LACK Steven | LAGREE Claire | LAHAYE Chantal

ONT COLLABORÉ POUR LA SOCIÉTÉ EN 2022/2023

LAMBERT Valérie | LAMBIEL Marie-Antoinette | LANZA Flavian | LAPERTOT Marine | LATTION Mélina | LATTION Sandrine | LEBRUN Bertrand
LECLERE-NALET Laetitia | LEFEBVRE Adrien | LEITE Sergio | LEJEUNE Laëtitia | LEMIUS Auriane | LEVRAND Daniel | LILA Damiao | LIMA Rodrigo
LIODENOT David | LIODENOT Lucas | LOVEY Ludovic | LOVEY Vincent | LOVISA Alain | LUISIER Nicolas | LUY Sophia | MAES Isabelle | MAFFIOLI Lucas
MAIORANA Andrea | MARCON Périne | MARCOZ Judry | MARE Eléa | MARE Franck | MARET Antoine | MARET Arlette | MARET Christophe
MARET Dylan | MARET Eric | MARET Fabien | MARET Jean-Sébastien | MARET Jérôme | MARET Lény | MARET Loris | MARET Marie-Ange
MARET Murielle | MARET Pamela | MARET Pascal | MARET Valérie | MARET Yan | MARET Yoan | MARIETTE Jonathan | MARINO PAULOS Domingo Andres
MARSAN Aurélie | MARTIN Cédric | MARTIN Geoffroy | MARTIN Guillaume | MARTIN Jean-François | MARTIN Rosi | MARTINA Patricia
MARTINESE Francesco Paolo | MARTINOD Vincent | MASACHS Cristina | MAXIMIANO FERREIRA Luis Filipe | MAY Lionel | MAY Norbert | MAY Raphaël
MAY Roxane | MAY Steve | MAZAREI Sam | MAZET Paul | MELIN Valentine | MELLAC Lise | MERTES Yann | METENIER Sébastien | METROZ Alain
MEUNIER Marc | MICHAUD Lionel | MICHAUD Xavier | MICHELI François | MICHELLOD Alain | MICHELLOD Alain (comm) | MICHELLOD Amandine
MICHELLOD Jérémy | MICHELLOD Laura | MICHELLOD Laurent | MICHELLOD Stéphanie | MICHELLOD Thomas | MILLET Louna | MILLET Louna
MITSCHDOERFFER Laetitia | MONNET Adrienne | MONNET Anne-Marie | MONNET Florence | MONNET Henri-Charles | MONNET Julien | MONNET Pascal
MONNET Pierre-Joseph | MONNET Pierre-Louis | MONTANGERO Léon | MONTANS Mathieu | MOOS Carole | MORAND Myriam | MOREIRA AMARAL Luis Filipe
MOREIRA AMARAL Miguel Ângelo | MORVANT Fanny | MOTTE William | MOTTET Alexandre | MOUCHART Lucie | MOUIREN Salomé | MOUSSE Ronan
MUNIZ TORRIONE Janaina | NAVILLOUX Fabien | NEGRELLO Tim | NETO SEREM Herminio Manuel | NICOLAE Madalin | NICOLLIER Fabien
NOEL Briec | OGGIER-JILEK Florence | ORECCHIO Gabriel | OVERNEY Jeevan | PACHETEAU Elsa | PADULAZZI Alessandro | PAGLIOTTI Lionel
PALADINO Giuseppe | PASCUAL Juliette | PECASTAING Julien | PEDRO DA SILVA Vasco André | PELLISSIER Claude | PELLISSIER Michaël
PELLISSIER Roland | PELLOUCHOUD Yamina | PERNEY Marie-Laure | PERRAUDIN Daria | PERRAUDIN Ginette | PERRENOUD Cynthia | PERRET Laura
PERRETEN Pierre-André | PERROT Mathilde | PINTO VIEIRA Pedro Filipe | PIRES Catia | PISTORIUS Manuel | PITTET Laurence | PORGES David
POTIER Baptiste | POUJOLAS Lionel | PUJOL Paul | QUENTIN Rémi | QUIHILLIRY Xavier | RABOUD Matthias | RATTIKAL Ruggeri
RAUSIS Jean-Michel | RAYNAL Léa | REISS Vitaline | REUSE Francis | REUSE François | REUSE-DORSAZ Marthe | RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL Manuel Luis
RIBEIRO DO AMARAL Anibal Joaquim | RIBEIRO Jessica | RICHARD Benoît | RICHARD Damien | RINALDI Dominique | RITTER Olivier | RIVA Loïs
ROBET-TAMBORINI Chrystal | ROCCA Anthony | RODUIT Emmanuelle | RODUIT Jonathan | RODUIT Maxence | ROGGO Martin | ROGGO Thomas
ROSERENS SCHALBETTER Monique | ROSSET Frédéric | ROSSIER Maël | ROTEN Nathanaël | ROUET Béryl | ROUILLER Julie | ROUSSEAU Romain
RUGHOO-BOURGEOIS Monique | RUOSS VILLANUEVA Joshua | SARRASIN Johny | SARTRE Valérie | SAUTHIER Marc-André | SCHAFER Gabin
SCHIAVONE Martino | SECOND Laura | SEDANI Alain | SERGENT Audrey | SIMULYNAITE Agne | SNIDER Patrick | SOARES CASTANHEIRA Alberto
SOARES MAGINA Maria Isaura | SOREL Vanille | SUBILIA BERSIER Micheline | SUCHEL Jeremy | TELLIER Elisa | TERRETTAZ Didier | TERRETTAZ Julien
TERRETTAZ Samuel | TEULET Méryl | THIBERT Océane | THOMAS John | THOMAS Laurent | THOULOUSE Gabriel | TINGUELY Lou | TISSIERES Corinne
TISSOT Luc | TORELLO Yannick | TORNAY Célien | TORNAY Jean-Pascal | TORNAY Yannick | TORRIONE Laurent | TOURMEAU Bertrand | TRAVERSI Raphaël
TRIPONEZ Tom | TROILLET Claude | TROILLET Raphaël | TURCHI Gérald | UNGEMACHT Fabrice | UNGEMACHT Patrick | URVOIS Romain
UTTINGER Mélissa | VALDENNAIRE Dominique | VALDENNAIRE Sylvie | VALDENNAIRE Vincent | VALERO Gabriel | VALFREDINI Isabelle
VAN DEN HOOGEN Mathieu | VAN DER STEEN Jonathan | VAN DER VLIET Mariska | VAUCHER Laurent | VAUCHER Leila | VAUDAN Anne-Dolorès
VAUDAN Sacha | VELEN Xavier | VETTER Aurélien | VIAL Nicolas | VILLANUEVA-RUOSS Maria Soledad | VOLLE Gaël | VOLLUZ Danila | VOUILLAMOZ Eva
VOUILLAMOZ Jean-Marc | VOUILLAMOZ Misaël | VOUILLAMOZ Paul-André | VOUILLAMOZ Sébastien | VUILLY Mégane | WARDAVOIR Charles
WICHT Roméo | ZARRILLO-FAVRE Clarisse | ZINAOUI-CARRUPT Claudine | ZUCHUAT Gabriel | ZUFFEREY Jennifer

Impressum

Edition: Téléverbier

Rédaction: Téléverbier, Le fin mot Communication

Conception: Le fin mot Communication

Crédits photos: Téléverbier

Impression: PubliBagnes, Verbier

Tirage: 150 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur rapportannuel.televerbier.ch



Téléverbier SA

CP 419, CH - 1936 Verbier

+41 (0)27 775 25 11

info@televerbier.ch

www.televerbier.ch

